



unicef
pour chaque enfant



Empowered lives.
Resilient nations.



United Nations
Peacebuilding



PROJET : « SOUTENIR LES MÉCANISMES DE CONSOLIDATION DE LA PAIX AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE ET L'INCLUSION DES JEUNES DANS LES ZONES SITUÉES À LA FRONTIÈRE ENTRE LE CAMEROUN ET LE TCHAD »

ACTIVITE 1.3.1.

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES SYSTEMES D'ALERTE PRECOCE ET DE REACTION RAPIDE AU NIVEAU LOCAL TOUT EN GARANTISSANT LA PARTICIPATION DES LEADERS TRADITIONNELS, DES FEMMES ET DES JEUNES A TRAVERS UNE FORMATION EN ANALYSE ET EN RAPPORTAGE.



RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ALERTE PRECOCE EN VUE D'UNE PREVENTION ET LA GESTION LOCALE PACIFIQUE DES CONFLITS AGRO-PASTORAUX ENTRE AGRICULTEURS, ELEVEURS TRANSHUMANTS ET ELEVEURS DE GOULFEY, KOBRO, BLANGOUA ET DOUGOUMACHI

(Rapport d'activité)

Par
Kennedy AMADA(Consultant)

Mai 2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RESUME EXECUTIF	4
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES FIGURES	7
I.PRESENTATION DE L'ACTIVITE.....	8
I.1. Contexte et justification.....	8
I.2. Objectif de l'activité	9
I.3. Produits attendus.....	9
I.4. Contexte juridique et institutionnel relative à la réinstallation Involontaire	10
I.4.1. Cadre juridique	10
I.4.2. Cadre juridique lié à la gestion des ressources naturelles	10
I.4.3. Cadre juridique lié à la gestion des conflits	10
I.4.4. Cadre institutionnel.....	11
II. METHODOLOGIE	12
II.1. Le PNUD et la présente activité.....	12
II.2. La phase préparatoire.....	13
II.2.1.Compréhension des termes de référence	13
II.2.2.Dispositif adopté pour la suite de l'activité	15
II.2.3. La phase de l'enquête de terrain (11-18 avril 2019)	16
II.2.4. La phase de synthèse	19
II.2.5. Organisation du rapport.....	20
III.QUELQUES MECANISMES DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS EXISTANTS DANS LES LOCALITES CONCERNEES PAR L'ACTIVITE	21
III.1. Mécanismes endogènes	21
III.1.1. Les instances coutumières.....	22
III.1.2.Les mécanismes et dispositifs étatiques	23
IV.DIAGNOSTIC DES CONFLITS LIES A LA MOBILITE PASTORALE	25
IV.1. Diversité des situations conflictuelles	26
IV.1.1. Conflits entre les pasteurs.....	26
IV.1.2. Conflits entre pasteurs et les autres usagers	27
IV.1.3. Conflits entre éleveurs et institutions étatiques ou non-étatiques.....	28
IV.2. Analyse des modes de prévention et de règlement des conflits d'usage	30
IV.2.1. Mécanismes locaux de prévention de conflits	30
IV.2.2. Modes de règlement des conflits.....	32
IV.3. Analyse des facteurs déclenchant et aggravant les conflits.....	38
IV.3.1. Facteurs déclenchant les conflits	38
IV.3.2. Facteurs aggravant les conflits.....	42
V.UNE MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME COMMUNAUTAIRE D'ALERTE PRÉCOCE.....	43
V.1. L'approche centrée sur les communautés	44

RAPPORT D'ACTIVITE

V.2. Connaissance des risques	44
V.2.1. Données sur les risques	45
V.2.2. Évaluation des risques	45
V.2.3. Système de prévision et d'alerte	45
V.2.4. Diffusion et communication	46
V.3. Mesures d'intervention	47
V.3.1. Perception de la population	48
V.3.2. Plan d'intervention	48
V.3.3. Éducation de la population	48
V.3.4. Suivi et examen	50
V.3.5. Renforcement des capacités	50
V.4. Identification des mécanismes de prévention et de gestion des conflits existants au niveau des communautés	50
V.5. Organisation et fonctionnement	52
V.5.1. Problèmes organisationnels	52
V.6. Paramètres et indicateurs	52
VI. DIFFICULTES RENCONTREES	54
VII. CONCLUSION	54
VIII. VALIDATION DES LIVRABLES	55
IX. ANNEXE	58

RESUME EXECUTIF

Le Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord du Cameroun, est en permanence enclin à des conflits entre les communautés. Ces conflits devenus récurrents opposent les communautés ethniques, les communautés socioprofessionnelles (pêcheurs, éleveurs, agriculteurs) ou les membres d'un même groupe tribal. Les causes des conflits sont liées à une histoire locale tumultueuse qui cristallise encore les frustrations. L'accès aux ressources et le contrôle des pouvoirs traditionnels sont les principales causes de conflits. Ces conflits sont structurels et traditionnels dans la cohabitation des communautés. Ils se manifestent par des affrontements violents, des tensions et inimitié permanentes qui tirent leurs origines des différences ethniques, religieuses et des modes de production. Ces différents conflits ont favorisé la formation d'une conscience ethnique sur fond de crispations identitaires, lesquelles ont installé dans la durée une fracture entre ou au sein des communautés.

Le contexte d'insécurité provoqué par les attaques de Boko Haram a reconfiguré le paysage conflictuel du Département du Logone et Chari. Aux traditionnels conflits inter/intracommunautaires, succèdent des conflits et tensions sporadiques entre les communautés des déplacés/refugiés et les populations d'accueil. Dans les localités de Goulfey, Kobro, Blangoua et Dougoumachi, ces tensions couvent et peuvent dégénérer. Les activités humaines sur le fleuve Logone engendrent une crise de ressources qui mérite une attention particulière.

Face à ces conflits qui perdurent et évoluent, les dispositifs traditionnels de gestion sont restés fonctionnels. A ceux-là, il faut ajouter les actions des associations/comités de développement. Ces modes de gestion apparaissent cependant inefficaces dans la mesure où ils n'intègrent pas les principaux acteurs en conflit. Les initiatives de résolution des conflits de la société civile restent elles aussi peu pertinentes, les actions menées restant limitées au cas par cas. Les mesures prises par l'Etat manquent de vigueur structurelle. Celles des autorités administratives répondent dans l'urgence au besoin de maintien de l'ordre et n'intègrent pas un cadre global de résolution permanente des conflits en générale et des conflits agropastoraux en particulier. **Il n'existe aucun mécanisme permanent de prévention, gestion et résolution des conflits dans ces localités suscitées.** Il y a lieu de mettre en place des mécanismes de systèmes d'alertes précoces en vue d'une prévention et la gestion locale pacifique des conflits agropastoraux entre agriculteurs, éleveurs transhumants et éleveurs de Goulfey, Kobro, Blangoua et Dougoumachi, de renforcer les capacités des acteurs et de véhiculer des messages de paix pour garantir la cohésion sociale.

ABSTRACT

The Department of Logone and Chari in the Far North region of Cameroon, is constantly prone to conflicts between communities. These conflicts have become recurrent between ethnic communities, socio-professional communities (fishermen, breeders, farmers) or members of the same tribal group. The causes of the conflicts are linked to a tumultuous local history that still crystallizes the frustrations. Access to resources and control of traditional powers are the main causes of conflict. These conflicts are structural and traditional in the coexistence of communities. They manifest themselves through violent clashes, persistent tensions and enmity that derive their origins from ethnic, religious and production patterns. These different conflicts have fostered the formation of an ethnic consciousness on the background of identity tensions, which have in the long term established a fracture between or within the communities.

The context of insecurity caused by the attacks of Boko Haram has reconfigured the conflicting landscape of the Department of Logone and Chari. Traditional inter/intra-Community conflicts have been followed by sporadic conflicts and tensions between displaced/refugee communities and host populations. In the localities of Goulfey, Kobro, Blangoua and Dougoumachi, these tensions convent and can degenerate. Human activities on the Logone river generate a resource crisis that deserves special attention.

In the face of these conflicts that persist and evolve, traditional management systems have remained functional. To these, the actions of the development associations/committees must be added. However, these modes of management are ineffective in that they do not integrate the main actors in conflict. Civil society conflict resolution initiatives remain irrelevant, with actions remaining limited on a case-by-case basis. The measures taken by the State lack structural vigour. Those of the administrative authorities respond urgently to the need for policing and do not incorporate a comprehensive framework for the permanent resolution of conflicts in General and agro-pastoral conflicts in particular. There is no permanent mechanism for preventing, managing and resolving conflicts in these communities. Mechanisms for early warning systems should be put in place for the prevention and peaceful local management of agro-pastoral conflicts between farmers, transhumant breeders and breeders of Goulfey, Kobro, Blangoua and Dougoumachi. , to strengthen the capacity of actors and to convey peace messages to ensure social cohesion.

LISTE DES ABREVIATIONS

BID : Banque islamique de développement
CBLT : Commission du bassin du lac Tchad
CNJC : Conseil national de la jeunesse du Cameroun
COVI : Comité de vigilance
CVC : Comité villageois de concertation
DAADER : Délégation d'Arrondissement pour l'Agriculture et le Développement Rural
FMO : Force de maintien de l'ordre
MINADER : Ministère de l'agriculture et du développement rural
MINEFOF : Ministère des forêts et de la faune
MINEPIA : Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole
PBF : Peace Building Found (Fonds pour la Consolidation de la Paix)
PBSO : Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix
PDI : Personnes déplacée interne
PDRI-CL : Projet de développement rural intégré Chari Logone
PNUD : Programme des Nations Unis pour le Développement
PRODEL : projet de développement de l'élevage
PM : Premier ministre
SAP : Système d'Alerte Précoce
SCAP : Système communautaire d'alerte précoce
SEMRY : Société d'expansion et de modernisation rizicole de Yagoua
TDR : Termes de référence

RAPPORT D'ACTIVITE

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : <i>Catégorie d'acteurs et nombre de personnes enquêtées</i>	17
Tableau 2 : <i>Nombre de personnes touchées par l'enquête de terrain désagrégé par sexe</i>	18
Tableau 3 : <i>Différentes communautés présentes dans les localités de notre activité</i>	22
Tableau 4 : <i>Principaux problèmes liés à la mobilité pastorale des localités d'implémentation de l'activité</i>	25
Tableau 5 : <i>Principaux acteurs et leur appréhension des conflits liés à la mobilité pastorale</i>	29
Tableau 6 : <i>Modèles classiques : atouts et limites</i>	33
Tableau 7 : <i>Prévision et prévention à long terme des conflits</i>	43
Tableau 8 : <i>Nombre de membre de comité de vigilance (COVI) impliqué dans les activités de sensibilisation de mise en place des mécanismes de prévention des conflits</i>	49
Tableau 9 : <i>Mécanismes de prévention et de gestion des conflits existants au niveau des communautés</i>	50
Tableau 10 : <i>Indicateurs de vulnérabilité naturelle</i>	53
Tableau 11 : <i>Suivi des livrables et des échéances</i>	55

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : <i>Proportion de femmes par rapport aux hommes touchées par l'enquête</i>	19
Figure 2 : <i>Proportion des membres des COVI/personnes touchées par la sensibilisation</i>	49

I. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

I.1. Contexte et justification

Le département du Logone et Chari a connu au cours des dernières décennies une forte variabilité annuelle et spatiale de la pluviosité. Ces aléas climatiques se doublent d'une forte croissance démographique dans certaines localités. Ces facteurs ont agi profondément sur les pratiques agricoles et pastorales : augmentation des surfaces cultivées en lieu et place des anciens pâturages, descentes massives des éleveurs transhumants du Tchad vers le Nigéria et nouvelles formes de mobilité des troupeaux pour s'adapter à la forte inégalité spatio-temporelle des ressources pastorales et hydriques.

Cette dynamique ne va pas sans poser des problèmes sociaux. Les relations entre les sociétés d'agriculteurs et d'éleveurs, précédemment marquées par un certain équilibre reposant sur la complémentarité sont devenues désormais conflictuelles et concurrentielles dans la gestion des ressources naturelles et de l'espace. Depuis une décennie, les conflits entre les deux groupes sociaux se multiplient, dégénérant parfois en affrontements sanglants et meurtriers.

Il est donc nécessaire que les risques de troubles sociaux induits par les conflits agropastoraux soient analysés et compris. Dans cette perspective, les antagonismes existants et les moyens visant à les résoudre doivent être évalués pour que la cohésion sociale soit un outil au service du développement.

C'est dans cette optique que les agences des Nations Unies, divers acteurs humanitaires et les autorités nationales font face à l'urgence de la situation et envisagent le relèvement précoce des communautés impliquées : réfugiés, PDI, retournées et les populations hôtes. Ils envisagent également de contribuer à la construction d'une paix durable dans cette région multiculturelle, la plus pauvre du pays et sujette à une variété de vulnérabilités. La présente activité s'inscrit dans le cadre du projet « Soutenir les mécanismes de consolidation de la paix au niveau communautaire et l'inclusion des jeunes dans les zones situées à la frontière entre le Cameroun et le Tchad » financé par le Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO)/Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF), vise à renforcer non seulement l'administration locale et la fourniture de services sociaux fonctionnels mais aussi la cohésion sociale par l'autonomisation économique des victimes et la mise en place des mécanismes opérationnels de prévention et gestion de conflits dans les localités de Goulfey, Kobro, Blangoua et Dougoumachi. Cette activité s'appuiera sur une bonne connaissance des fondements/sources de conflits, des catégories d'acteurs impliqués et d'une évaluation préalable des mécanismes endogènes de prévention et de gestion des conflits agropastoraux pour rendre plus opérationnelles les plateformes de dialogue existantes ou à créer dans les communautés en milieu adulte et jeune. Le présent rapport a pour but de proposer d'une part des solutions concrètes

d'actions pour limiter et anticiper les conflits et d'autre part de favoriser leur résolution pacifique s'ils surviennent.

I.2. Objectif de l'activité

L'objectif de cette activité a été d'améliorer d'une part les capacités des systèmes locaux d'alerte précoce et de réponse rapide tout en veillant à la participation des chefs traditionnels, des femmes et des jeunes. D'autre part de former ces acteurs à l'analyse des données collectées et à leur usage jusqu'à l'alerte. ~~d'analyser les institutions locales pour la réglementation des ressources naturelles collectives, d'identifier les causes des conflits et d'analyser les mécanismes de solution et de transformation de ces conflits. Pour cela, il s'agira avant tout d'analyser les facteurs qui influencent le choix et la démarche des négociations et d'analyser les relations de pouvoir parmi les différents groupes et sous-groupes dans les localités de Dougoumachi – Blangloua – Kopro et Goufey.~~

I.3. Produits attendus

Phase I : Préparation et formulation

Le consultant doit présenter un rapport succinct en précisant les éléments suivants :

- 1) Analyse et commentaire du présent document ;
- 2) Présentation des outils de collecte des données et des formations réalisées ;
- 3) Présentation des méthodes et modalités de collecte des données ;
- 4) Proposition d'un questionnaire conforme et fidèle, dans sa formulation, aux spécificités de la cible identifiée (femmes, enfants etc...).

Phase II – Enquête et entretiens

Partant de la description et de l'analyse des enjeux, le consultant est appelé à mener des enquêtes auprès des femmes, des enfants/adolescents et des hommes des associations locales, des autorités et leaders dans les localités ciblées, A l'issue de cette deuxième étape, le consultant devra traiter les données collectées, les analyser et présenter une synthèse des résultats, pour faire ressortir les acquis et les dysfonctionnements en rapport avec le mécanisme d'alerte ~~la perception des forces de sécurité~~ dans lesdites localités.

Phase III : Synthèse et recommandations

Pour cette phase, et au regard des résultats de l'enquête, le consultant est appelé à élaborer un rapport final en français, si possible en anglais comprenant les synthèses des données collectées et des recommandations à même de réajuster le SCAP et la façon d'affiner certains aspects de gestion du mécanisme. Ce rapport s'accompagnera d'un résumé exécutif.

I.4. Contexte juridique et institutionnel relative à la réinstallation Involontaire

I.4.1. Cadre juridique

Le cadre juridique la réinstallation involontaire applicable au projet comprend le texte relatif à la gestion des ressources naturelles, à la gestion des conflits et à la perte des cultures.

I.4.2. Cadre juridique lié à la gestion des ressources naturelles

Le cadre juridique lié à la gestion des ressources naturelles et plus précisément des ressources végétales et animales est régi par la Loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche avec ses décrets d'application notamment le décret n° 95/466/PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités du régime de la faune et le décret n° 95/531/PM du 23 aout 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts. Les communes, les communautés villageoises, et les particuliers exercent sur leurs forêts, tous les droits résultant de la propriété, sous réserve des restrictions prévues par les législations foncière et domaniale et par la loi susmentionnée (article 7).

Le droit d'usage ou coutumier est, au sens de la loi, celui reconnu aux populations riveraines d'exploiter tous les produits forestiers, fauniques et halieutiques à l'exception des espèces protégées en vue d'une utilisation personnelle. Les modalités d'exercice du droit d'usage sont fixées par décret (article 8 de la loi). Les produits forestiers sont essentiellement constitués, au sens de cette loi, de produits végétaux ligneux et non ligneux, ainsi que des ressources fauniques et halieutiques tirées de la forêt. Certains produits forestiers, tels que l'ébène, l'ivoire, les espèces animales ou végétales, médicinales ou présentant un intérêt particulier, sont dits produits spéciaux. La liste desdits produits spéciaux est fixée, selon le cas, par l'administration compétente (MINEPIA dans le cadre du PRODEL). Les modalités d'exploitation des produits spéciaux sont fixées par décret (article 9 de la loi).

I.4.3. Cadre juridique lié à la gestion des conflits

Il se rapporte au décret n°78/263 du 03 septembre 1978 fixant les modalités de règlement des litiges agropastoraux. Ce texte sert à la gestion des litiges qui pourraient subvenir au cours du développement du projet et indique les voies à suivre en cas de conflit. L'article 1er du décret précise qu'une Commission consultative est mise en place et chargée :

- D'organiser l'espace rural en zones agricoles et en zones d'élevages en fonction des besoins des populations et des exigences du développement ;

- De définir les modalités d'utilisation des zones mixtes. À cet égard, elle détermine l'époque de l'année où compte tenu des conditions climatiques et du cycle de cultures, l'agriculture et l'élevage peuvent être pratiqués par alternance. Ces zones sont susceptibles d'appropriation privée ; les exploitants ne peuvent y posséder qu'un droit d'usage saisonnier ;

- D'exercer un contrôle permanent sur le terroir pastoral en vue de s'assurer que les agriculteurs et les éleveurs respectent les délimitations des zones respectives ;

- De régler les litiges agro-pastoraux (article 2).

La composition de cette Commission consultative est précisée dans l'article 1er du décret. Cadre juridique lié à la perte des cultures, la destruction des cultures et arbres cultivés survenant pour cause d'utilité publique est régie par le décret n°2003/418/PM du 25 février 2003 fixant les indemnités à allouer aux propriétaires victimes de destruction pour cause d'utilité publique des cultures et d'arbres cultivés et en tenant compte des prix des produits sur les marchés locaux.

Le chapitre 2 de la loi n°85/009 du 04 juillet 1985 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation indique les dispositions relatives à l'éligibilité aux indemnisations :

- L'indemnité porte sur le dommage matériel direct, immédiat et certain causé par l'éviction (article 7).

- L'indemnité peut être pécuniaire ou sous forme de compensation en nature (Article 8).

- Les modalités de détermination de la valeur des cultures et plantations détruites sont fixées par décret (alinéa 1, article 10).

I.4.4. Cadre institutionnel

Le principal organe consultatif du secteur élevage est la Commission consultative de règlement des conflits agropastoraux qui est l'instance officielle de règlements des litiges agro-pastoraux institutionnalisé au niveau de chaque arrondissement par le Décret n°78/263 du 03 septembre 1978. Cette Commission consultative est composée de (article 1er) :

- Sous-Préfet, président ;
- Un représentant du service de domaines, secrétaire ;
- Un représentant du Ministère de l'Agriculture, membre ;
- Un représentant du Ministère de l'élevage, membre ;
- Un représentant du Cadastre, membre ;
- Le Chef et deux notables du village intéressé, membre ;

- Un éleveur ou Chef des éleveurs, membre.

Compte tenu des conflits éventuels avec les gestionnaires des ZIC et aires protégées, cette commission pourrait éventuellement être élargie aux responsables concernés. De même, les collectivités territoriales décentralisées seront également impliquées compte tenu de leur rôle majeur dans le processus de décentralisation.

Au regard de sa mission de contrôle permanent sur le territoire agro-pastoral qui vise à s'assurer que les agriculteurs et les éleveurs respectent les délimitations des zones respectives, cette commission est appelée à jouer un rôle fondamental dans le processus de redéfinition des nouveaux couloirs à bétail et l'établissement d'une nouvelle répartition des périmètres en zone agricole et pastorale suivant les besoins des populations avec le concours de l'autorité préfectorale.

II. METHODOLOGIE

II.1. Le PNUD et la présente activité

C'est dans ce contexte que le PNUD a jugé opportun avec l'appui du PBSO d'organiser une activité intitulée « **Renforcement des capacités et la mise en place d'un système d'alerte précoce en vue d'une prévention et la gestion locale pacifique des conflits agro-pastoraux entre agriculteurs, éleveurs transhumants et éleveurs de Goufey, Kobro, Blangoua et Dougoumachi** ».

Les termes de référence de cette activité ne manquent pas de reprendre le constat d'une forte diversité des conflits (configuration, déroulement, gravité, etc...). La même remarque est reprise également en ce qui concerne les modes de traitement. A ce propos, il est noté que les règlements à l'amiable basés sur les anciennes alliances semblent en perte de vitesse et tendent à être remplacés par des recours portés au niveau d'instances supérieures ce qui non seulement renchérit les coûts mais tend à devenir « un fonds de commerce » et à détériorer les relations sociales de complémentarité ou de bonne cohabitation.

Les termes de référence stipulent qu'il convient d'analyser les conflits en essayant, d'une part, d'appréhender les ressorts et enjeux qui animent les acteurs en présence, d'autre part, d'examiner comment s'exerce le droit. Il s'agit là d'une double approche, socio anthropologique, d'un côté, juridique, de l'autre.

C'est pour cela que l'activité est confiée à un consultant disposant de ces compétences, ce dernier devant participer seulement aux phases de préparation et de finalisation.

Il est spécifié, par ailleurs, que se tiennent à la fin une restitution à Kousseri ouvrant à des débats.

C'est dire déjà que la démarche se décompose en trois étapes. C'est ce que nous devons voir désormais.

II.2. La phase préparatoire

Celle-ci d'une durée de 02 jours (du 8 au 9 Avril) devait préparer l'étude de terrain. Pour ce faire, elle a consisté essentiellement en des séances de travail du consultant, du superviseur et du personnel du Bureau terrain du PNUD à Kousseri et aussi en des rencontres avec un certain nombre de personnes concernées.

L'équipe s'est d'abord efforcée d'appréhender correctement les termes de référence avant de mettre au point le dispositif de recherche pour la suite de l'activité.

II.2.1. Compréhension des termes de référence

La première tâche que s'est assignée l'équipe au cours de cette première phase a été d'appréhender au mieux les TDR, de façon que les travaux de terrain ciblent au mieux les objectifs essentiels de recherche attendus et évitent une certaine dispersion des efforts, lors de l'étude de terrain, en raison de la profusion probable des données pouvant être recueillies. Ce faisant la formulation en phase finale des résultats et des propositions en sera facilitée alors que le temps consacré à cette tâche cruciale sera extrêmement court.

En fait, les discussions internes préalables au sujet des TDR ont porté essentiellement sur deux points :

- Comment faut-il comprendre le ciblage sur les causes des conflits ? Au-delà d'une opinion courante qui semble aller de soi, l'identification des causes ne doit pas oblitérer l'idée qu'un conflit est un « fait social total » qui s'exprime dans un contexte donné caractérisé à la fois par l'histoire des relations entre les acteurs, l'évolution des ressources et de leur accès, la géographie, l'économie, la démographie, la configuration des pouvoirs, des intérêts et des représentations en présence. Par exemple, les dégâts des champs ou les blessures commises sur des animaux peuvent apparaître comme les causes immédiates d'un conflit mais ils n'expliquent pas à eux seuls pourquoi, dans certains cas, le problème sera résolu à l'amiable et ne deviendra pas réellement un conflit alors qu'ailleurs il sera vécu comme un conflit extrêmement grave pouvant déboucher sur des actes de violence. C'est ainsi que le consultant et l'équipe du PNUD se sont mis d'accord pour retenir, au moins provisoirement, dans le cadre de la présente activité, la définition suivante du conflit : « Opposition d'intérêts liée à la mobilité pastorale débouchant ou susceptible de déboucher sur la violence ».

RAPPORT D'ACTIVITE

L'étude ne peut donc se déployer qu'en prenant en compte au mieux la complexité des situations conflictuelles, ce qui passe par des analyses fines des cas qui seront retenus. L'effort doit être donc porté sur le qualitatif de façon à comprendre pourquoi des situations dégénèrent en conflits alors que d'autres évoluent différemment. Cette préoccupation devrait être en mesure de repérer les mesures ou les démarches les plus susceptibles de limiter le recours à la violence et d'éviter les phénomènes d'aggravation des conflits comportant une dimension pastorale.

- Comment convient-il d'aborder l'examen des conflits « au regard du droit » ? Il s'agit là d'une approche relativement nouvelle, voire originale, des études portant sur les conflits, impliquant d'une manière ou d'une autre les pasteurs. Elle apportera d'autant plus de fruits que l'activité saura prendre en compte la complexité de la situation juridique.

Au Cameroun, à l'instar des autres pays sahéliens, le droit en milieu rural s'exprime au pluriel. Nous sommes en présence d'un pluralisme juridique ou d'une pluralité de droits avec respectivement le droit positif émanant de l'Etat moderne, le droit musulman et les droits coutumiers (dits parfois « anciens ou traditionnels »), tous ayant des relations spécifiques avec les valeurs universelles que véhiculent les Droits de l'Homme. Ce pluralisme est vécu souvent comme un atout, chaque acteur faisant référence au corpus qu'il appréhende le mieux ou qui lui paraît le plus intéressant, d'autant plus qu'il peut y avoir entre eux des zones de coïncidence ou de recouvrement. Mais il peut également être source de confusion et même de « conflits de droits », certaines conceptions, notamment dans le domaine foncier, pouvant être aux antipodes les unes des autres (par exemple, l'ouverture aux tiers ici, la fermeture et la rigidité ailleurs.)

Deuxièmement, là encore comme dans les autres pays du Sahel (où l'oralité est plus courante que l'écrit), il doit être tenu compte de ce que les droits et règlements notamment ceux émanant de l'Etat sous forme de textes (constitution, lois, décrets, arrêtés, circulaires, etc...) peuvent faire l'objet d'interprétations différentes. Il arrive, en effet, que ceux qui normalement sont chargés de les faire respecter les ignorent ou les connaissent mal. Cela entraîne des discordances entre l'énoncé du texte, son interprétation orale et encore son application concrète. Ceci vient évidemment rajouter de la confusion au point précédent autour du pluralisme juridique vécu par une pluralité d'acteurs.

Cette complexité reflète sans doute une longue période de transition entre les anciennes réglementations et celles à trouver qui devront pour être pleinement

RAPPORT D'ACTIVITE

consenties par les différentes parties apparaître réellement à la fois légales et légitimes, c'est-à-dire pleinement reconnues par l'ensemble des citoyens.

C'est dire que l'analyse juridique envisagée devra se déployer dans cette diversité des droits et des règlements en essayant de qualifier au mieux ceux qui servent effectivement de référentiel dans les cas étudiés. Elle aura aussi à appréhender les modalités concrètes de leur application ou applicabilité.

Ce faisant, elle devrait être en mesure de recommander les démarches à adopter pour évoluer vers un système de droits et de règles mieux reconnu et davantage partagé dans la prévention et la gestion des conflits.

II.2.2. Dispositif adopté pour la suite de l'activité

Il s'agit des points suivants :

- Elaboration de guides d'entretien afin de servir d'aide-mémoire pour des entretiens qui seront nécessairement très ouverts mais qui devront aborder des points communs en référence aux objectifs de l'activité. Deux guides ont été retenus pour l'approche socio-anthropo-économique.
- Organisation d'un atelier (10 avril 2019) de renforcement des capacités des animateurs sur les mécanismes des systèmes d'alertes précoces pour la gestion pacifique des conflits agropastoraux.
- Elaboration d'un programme de descente de terrain (deuxième phase de l'étude) de façon à appréhender différents types de conflits et différentes configurations de la problématique juridique
- Elaboration d'un plan simplifié et provisoire pour le rapport final de façon à intégrer les points déjà traités et ceux enquêtés sur le terrain. Ce plan tient compte de la problématique exposée à l'occasion du travail de compréhension des TDR, des analyses de cas qui seront recueillies sur le terrain grâce aux guides d'entretiens mentionnés ci-dessus, de la répartition des tâches à prévoir entre le consultant, le superviseur et



RAPPORT D'ACTIVITE

les animateurs aux compétences à la fois différentes et complémentaires



II.2.3. La phase de l'enquête de terrain (11-18 avril 2019)

Après la signature du contrat le 11 Avril, l'étude a commencé par une séance de prise de contact et d'information des autorités administratives et traditionnelles tout en insistant sur l'implication des femmes et des jeunes dans tout le processus. En cette même date, après de test des outils de collecte

des données auprès de quelques acteurs, nous avons déployé les équipes d'animateurs sur le terrain.

Elle s'est résumée en gros au déploiement des animateurs (03 par localité) à Kobro, Dougoumachi, Blangoua et Goulfey et leur introduction auprès des autorités administratives et traditionnelles. Des tournées de terrain (consultant, superviseur, équipe du PNUD) s'en ont suivi. Durant ces tournées, l'équipe a eu à rencontrer une gamme variée d'acteurs au niveau de leur lieu de travail, dans les villages et les campements.

Photos de prise de contact avec les autorités traditionnelles et religieuses



Avec le sultan de Goulfey



Avec le Wakili de Blangoua



Avec le Blama de Dougoumachi



Avec le Blama de Kobro

RAPPORT D'ACTIVITE

La plupart des entretiens ont été réalisés à travers les assemblées villageoises (focus group) ; mais certains ont été interviewé séparément pour créer une ambiance qui permette d'obtenir des renseignements en toute liberté. Au niveau de chaque acteur (en groupe ou individuellement), l'utilisation d'une grille légère sous forme de guide d'entretien a permis de cerner les situations considérées comme réellement ou potentiellement génératrices de crises et de conflits.

Le choix de l'échantillon des zones visitées n'est pas le fait du hasard. Il tient d'abord compte des différentes zones agroécologiques des localités bordant le Lac Tchad. En même temps, ces localités représentent l'historique de l'installation des éleveurs (ancienne ou récente). Ensuite Kobro, Dougoumachi, Blangoua et Goufey sont des localités où se cristallisent les conflits relatifs aux systèmes pastoraux comme dans toutes les autres localités du département du Logone et Chari.

Dans l'échantillon des localités visitées, les interventions extérieures sont prises en compte : c'est le cas de la zone d'intervention de l'activité de « mise en place d'un mécanisme de système d'alerte précoce pour une gestion pacifique des conflits agropastoraux ».

Photos des assemblées villageoises



Le tableau suivant synthétise par localité les catégories d'acteurs et le nombre de personnes interrogées.

Tableau 1 : Catégorie d'acteurs et nombre de personnes enquêtées

Localités	Catégories des acteurs	Hommes	Femmes	Total
Kobro	Agriculteurs	85	124	209
	Eleveurs	26	7	33
	Comités de vigilance	16	0	16
	Autorités administratives	0	0	0

RAPPORT D'ACTIVITE

Localités	Catégories des acteurs	Hommes	Femmes	Total
	Chefs traditionnels	1	0	1
	Leader religieux	1	0	0
	Services techniques de l'Etat (Elevage et agriculture)	0	0	0
	Associations	8	1	1
Total de la localité				269
Dougoumachi	Agriculteurs	21	25	46
	Eleveurs	3	0	3
	Comités de vigilance	4	0	4
	Autorités administratives	0	0	0
	Chefs traditionnels	1	0	0
	Leader religieux	1	0	0
	Services techniques de l'Etat (Elevage et agriculture)	0	0	0
Associations	3	0	0	
Total de la localité				58
Blangoua	Agriculteurs	102	61	163
	Eleveurs	21	6	27
	Comités de vigilance	13	0	13
	Autorités administratives	2	0	2
	Chefs traditionnels	22	0	22
	Leader religieux	1	0	0
	Services techniques de l'Etat (Elevage et agriculture)	2	0	0
Associations	2	1	3	
Total de la localité				233
Goulfey	Agriculteurs	183	168	351
	Eleveurs	20	20	40
	Comité de vigilance	30	0	30
	Autorités administratives	2	0	2
	Chefs traditionnels	3	0	0
	Leader religieux	1	0	0
	Services techniques de l'Etat (Elevage et agriculture)	2	0	0
Associations	6	6	12	
Total de la localité				441

Source : Enquête de terrain

Nous avons touché 1 001 personnes : dont 582 hommes et 419 femmes comme nous montre le tableau ci-dessous.

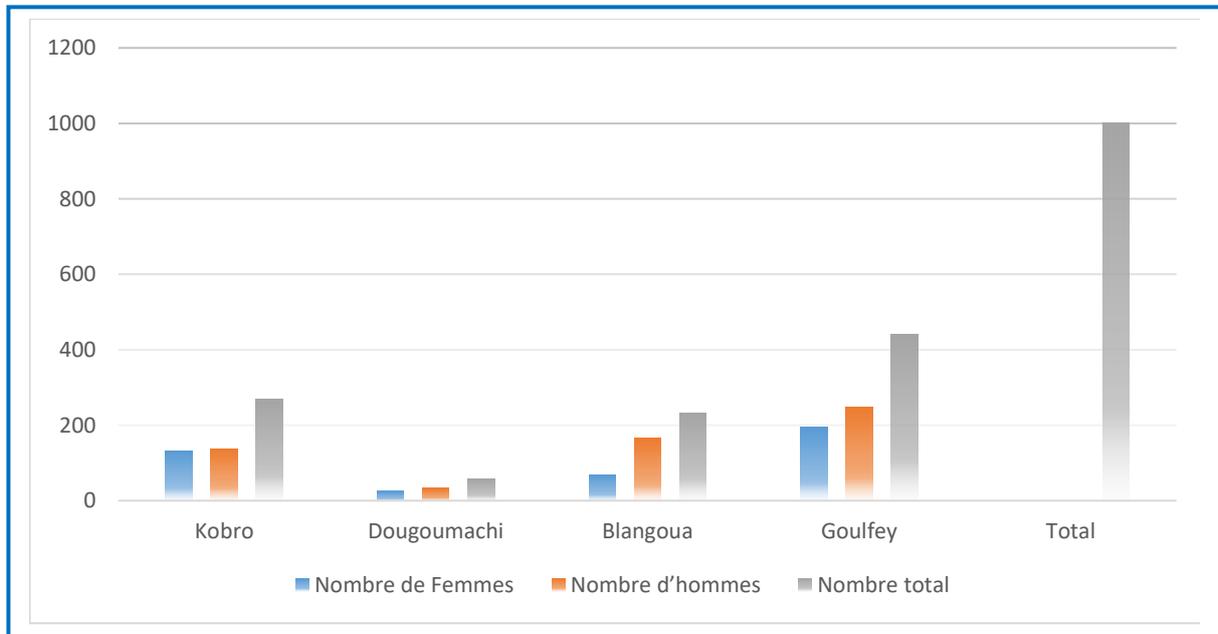
Tableau 2 : Nombre de personnes touchées par l'enquête de terrain désagréé par sexe

Localités	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes	Nombre total
Kobro	132	137	269
Dougoumachi	25	33	58
Blangoua	68	165	233
Goulfey	194	247	441
Total			1001

RAPPORT D'ACTIVITE

Source : Enquête de terrain

Figure 1 : Proportion de femmes par rapport aux hommes touchées par l'enquête



Source : Enquête de terrain

Il convient d'ajouter que le consultant a commencé la rédaction du rapport pendant la tournée et l'a poursuivie au retour à Kousséri en procédant à des échanges fréquents avec l'équipe du PNUD.

II.2.4. La phase de synthèse

Celle-ci s'est déroulée au jour le jour (durant toute la période de l'activité). Comme en première phase, elle a réuni le consultants, le superviseur et a été accompagné par et les chefs d'équipes des animateurs. Elle s'est elle-même décomposée en trois temps.

- Les trois premiers jours ont été consacrés à tirer des leçons de la mission de terrain, à examiner l'état d'avancement de la rédaction et à préparer la restitution. Trois documents ont été produits :
 - La proposition de mesures d'atténuation
 - Un tableau récapitulatif sur les problèmes relevés selon les zones visitées
 - Un tableau récapitulatif sur l'appréhension des conflits par les différents acteurs.

RAPPORT D'ACTIVITE

En plus, le consultant a préparé son exposé pour la restitution.

Prévue pour le dernier jour de l'activité (le 19 avril 2019) et ce jour étant un jour férié, elle s'est finalement tenue le 22 avril 2019. Celle-ci avait été prévue et organisée par le consultant. La plupart des invités (responsables PNUD, animateurs) étaient au rendez-vous. L'ordre du jour a été le suivant conforme aux prévisions.

- Ouverture officielle
- Exposé par le consultant :
- Présentation générale de l'activité
- Présentation du diagnostic
- Présentation de l'approche juridique
- Présentation de la proposition d'atténuation des conflits

➤ Question et débats

Les questions et débats se sont déroulés dans un climat tout à fait serein et constructif, enrichissant sans aucun doute le contenu de l'exposé.

➤ Les jours suivants (23 avril-10 mai) ont été consacrés à la finalisation des travaux :

- Rédaction définitive de la proposition de mise en place d'un mécanisme de SCAP pour la gestion pacifique des conflits agropastoraux en fonction des remarques relevées à la suite des débats de la journée de restitution.

- Dernières retouches apportées aux parties déjà rédigées

- Rédaction du résumé exécutif

- Mise en forme

Photos de l'atelier de restitution



RAPPORT D'ACTIVITE

Le premier fait le lien avec les termes de référence et rappelle les travaux menés au cours de chacune des trois phases. Il s'attache notamment à rappeler la démarche et la méthodologie qui ont été appliquées.

Le second correspond à une initiative des consultants qui ont estimé utile de rappeler l'existence de plusieurs mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés à la mobilité pastorale avec des résultats estimés probants.

Le chapitre suivant concerne le diagnostic des conflits tel qu'il est perçu à la suite de l'enquête de terrain.

Le quatrième présente l'analyse juridique des conflits et synthétise les travaux menés pendant la mission.

Le dernier chapitre nous présente les facteurs déclenchants de mise en place des systèmes d'alerte précoce et leur mécanisme de fonctionnement.

III. QUELQUES MECANISMES DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS EXISTANTS DANS LES LOCALITES CONCERNEES PAR L'ACTIVITE

Face à la persistance des conflits, des mécanismes existent qui permettent de prévenir et résoudre les formes potentielles ou violentes d'antagonismes à l'intérieur ou entre les communautés des localités de Kopro, Dougoumachi, Blangoua et Goulfey. Ces dispositifs sont traditionnels, communautaires, étatiques et relevant de la société civile.

III.1. Mécanismes endogènes

Les mécanismes endogènes sont propres à chaque communauté. Ce sont les juridictions coutumières qui siègent dans les chefferies traditionnelles ou organisées par les patriarches dans les communautés qui ne disposent pas de chefferie constituée. Ces cadres de gestion et de résolution des conflits se rencontrent dans tout le département du Logone et Chari. Leur fonctionnement reste tributaire de la sollicitation des parties en cas de conflit.

III.1.1. Les instances coutumières

Par instances coutumières, on entend tout dispositif traditionnel relevant des institutions traditionnelles ou mises en place pour prévenir et résoudre les conflits qui surviennent dans la communauté ou entre elles.

Tableau 3 : Différentes communautés présentes dans les localités de notre activité

Localités	Groupes ethniques
Kobro	Kotoko, Bornouan, Arabe Choa, Kanembou, Peul, Sarah
Dougoumachi	Kotoko, Arabe Choa, Bornouan
Blangoua	Kotoko, Arabe Choa, Massa, Mousgoum, Kanouri, Sarah, Haoussa, Toupouri, Peul, Moundang, Migrants (Maliens, Béninois, Burkinabés, Nigérian)
Goulfey	Kotoko, Arabe Choa, Massa, Mousgoum, Kanouri, Sarah, Haoussa, Toupouri

Source : Enquête de terrain

On en dénombre plusieurs mécanismes de prévention et de résolution des conflits dans les localités concernées par cette activité.

➤ **Chez les Arabes Choa**

Parce qu'organisés en tribus, fractions et en familles, les Arabes Choa connaissent une structuration politico-sociale lâche. Cet émiettement de groupes humains a conduit à l'expression de plusieurs micro-centres de pouvoirs exercés par des sages en fonction du type de conflit. Les conflits d'héritage sont réglés par le sayyidna, maître religieux d'un village ou d'une tribu. Cependant, les procès liés aux conflits fonciers sont placés sous l'autorité du chef de tribu qui applique les lois tirées du fiqh ou droit musulman. Selon le Maire de la commune de Blangoua, les sociétés arabes Choa urbanisées ne font plus recours à ces dispositifs traditionnels. Seuls les groupements villageois, dans une certaine mesure, continuent de faire recours à ces institutions traditionnelles de gestion des conflits.

➤ **Chez les Kotoko**

Chez les Kotoko, le Sultan dirige la cité. Sur le plan de la justice et de la construction de la paix, le Sultan est assisté de notables chargés de rendre les jugements. Au sultanat de Goulfey, le tribunal coutumier joue aussi le rôle d'instance de dialogue et de médiation entre les Kotoko et éventuellement, d'autres communautés. Le fonctionnement de cette instance s'articule sur le Chetima, conseiller religieux du sultan et ministre de la justice et l'Alifa, ministre du territoire qui s'occupe, en particulier, des litiges fonciers. A une échelle plus basse, le chef de village/quartier ou Blama résout les conflits qui surviennent sur son territoire.

Selon le sultan de Goulfey, la législation appliquée dans le cadre des jugements rendus est essentiellement basée sur le Saint Coran. Cependant, il apparait que les conflits intercommunautaires qui opposent les Kotoko aux Arabes Choa et Mousgoum ne sont pas traités au sein de ce tribunal. Voilà pourquoi, la crise foncière qui divise toutes les communautés ethniques du Sultanat de Goulfey ou le conflit latent entre Arabes Choa et Kotoko n'ont fait l'objet d'aucune conciliation au sultanat de Goulfey.

➤ **Chez les Mousgoum**

Peuple vivant en cohabitation avec d'autres groupes ethniques dans la vallée du Logone, les Mousgoum sont concernés par plusieurs conflits. Ils sont organisés au sein du sultanat de Goulfey dont le régime politique s'inspire du modèle baguirmien. Le règlement des litiges et la promotion de la paix sont animés par trois catégories d'acteurs qui correspondent à trois niveaux d'intervention. Au bas de l'échelle de commandement, les Blamas qui gèrent les conflits de leurs territoires de compétences. Ensuite, le Ngarmay magna, ministre de la justice qui s'occupe des conflits de la communauté. Il organise les jugements et les conciliations hors du palais du Sultan. Ces deux niveaux d'intervention connaissent les affaires d'adultère, de sorcellerie, de vol, de conflits interpersonnels. Le niveau le plus élevé de jugement et de médiation est réservé au Sultan qui l'assure en présence de toute sa cour. Selon un notable de la cour, les sujets inscrits à l'ordre de cette haute cour sont les conflits fonciers généralement liés au partage des parcelles de riziculture, les crises de succession dans les villages ou toutes situations nécessitant une audience de conciliation.

A la différence d'autres groupes ethniques, les Mousgoum ont défini une stratégie de médiation lorsque surviennent des conflits avec d'autres communautés. Ainsi, des « faiseurs de paix » sont désignés pour leur charisme, leur sens de négociation, leur grande connaissance du peuple belligérant. Par exemple, les conflits récurrents entre Mousgoum et Kotoko au sujet des mares d'eau et canaux à pêche à Blangoua ont fait l'objet de médiations ayant abouti à l'accalmie. Mais ce dispositif reste aléatoire dans son efficacité à long terme. Les missions de bons auspices ne sont pas structurées et permanentes, elles sont initiées seulement après un conflit ouvert. Elles n'ont donc pas une vocation résolument préventive.

III.1.2. Les mécanismes et dispositifs étatiques

En marge des mécanismes internes aux communautés, l'initiative de prévention, gestion et résolution des conflits est aussi prise par d'autres acteurs. Il s'agit de l'Etat et de la société civile.

a. L'action de l'Etat

A la différence des actions menées par les autorités administratives qui ressortent aussi de l'Etat, l'action de l'Etat se situe à deux niveaux : au niveau stratégique avec les politiques d'aménagement et au niveau opérationnel avec les actions de gestion et résolution des conflits.

- Mise en œuvre de projets de développement intégré

Sur le plan de l'intervention de l'Etat, on peut faire allusion à l'impact des projets de développement sur les situations de crise qui génèrent les conflits. Dans ce registre, le Projet de Développement Rural Intégré – Chari Logone (PDRI-CL) en est un exemple. Cofinancé par l'Etat du Cameroun, le fonds de l'Organisation des Pays Producteurs de Pétrole (OPEP) et la Banque Islamique de Développement (BID) à hauteur de 10 milliards, le projet œuvre pour l'amélioration de la sécurité alimentaire par le développement de la pêche, de l'agriculture irriguée, le forage des puits, la création des marres d'eau et étangs, la construction de silos et de magasins de céréales afin de réduire les pertes après récoltes; le développement de certaines infrastructures sociales et environnementales telles que les salles de classe, les aires de jeu, la plantation d'arbres et de vergers en vue de lutter contre la désertification et la réhabilitation des pistes rurales dans les Arrondissements de Goulfey et Blangoua.

- Tournées de sensibilisation à la coexistence pacifique (selon le sous-préfet de Blangoua)

Au niveau opérationnel, on peut citer les nombreuses initiatives prises par les autorités administratives pour consolider ou ramener la paix entre les communautés. C'est le sens à donner à la mission de sensibilisation à la coexistence pacifique effectuée par Ahmadou Tidjani, le Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord, dans le département du Logone et Chari en mars 2006. Au cours de sa mission, le Gouverneur a tenu à adresser un message de paix articulé sur trois points : connaissance réciproque, préservation de la paix civile et bataille pour le développement. En parcourant dix localités, en particulier celles souvent concernées par les conflits (Zina, Logone-Birni, Blangoua, Goulfey, Hile-Alifa, Makary, Darak, Fotokol, Kousseri et Waza), le Gouverneur a prêché la paix et la tolérance. Les mêmes opérations ont été effectuées par le Gouverneur Awa Fonka Augustine en 2012 et Midjiyawa Bakari en 2014, en particulier dans les localités conflictogènes du Logone et Chari. Ce type de campagnes, effectuées de façon conjoncturelle par les autorités administratives, permet de porter auprès des communautés le discours de la concorde, de la cohésion sociale et de la cohabitation pacifique.

IV. DIAGNOSTIC DES CONFLITS LIES A LA MOBILITE PASTORALE

Dans les Arrondissements de Blangoua et Goulfey, les autorités administratives et coutumières et projets de développement sont confrontées à des changements du milieu rural sans être préparées à gérer leurs conséquences. De la même manière, les conflits d'usage, conséquence ou non de ces changements, sont devenus leur préoccupation majeure. Souvent dénommés « conflit agriculteurs éleveurs », ils prennent aujourd'hui de nombreuses formes.

Pour appréhender ce phénomène, la mission s'est focalisée sur le diagnostic des « symptômes » de ces conflits. Les informations recueillies sur le terrain ont permis d'élaborer une typologie des formes de conflits les plus récurrents dans les localités de Kobro, Dougoumachi, Blangoua et Goulfey entre éleveurs eux-mêmes et entre agriculteurs et éleveurs. Ce chapitre s'inscrit dans cette volonté de classification des différents types de conflits basés sur les résultats de recherches de terrain.

Il comprend trois (03) parties : la typologie des conflits, les modes de prévention et règlement des conflits et les causes des conflits.

Tableau 4 : Principaux problèmes liés à la mobilité pastorale des localités d'implémentation de l'activité

Localité	Principaux problèmes relevés
Kobro	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre agriculteurs et éleveurs - Rivalités entre jeunes - Coupes abusives des arbres par les éleveurs transhumants - Destruction des cultures par les pachydermes
Dougoumachi	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits agropastoraux - Conflits générationnels - Conflits conjugaux - Problèmes liés à la recherche d'eau potable
Blangoua	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits liés à l'accès à la terre (gestion du foncier) - Conflits agropastoraux - Conflits d'accès à l'eau (bagarres et querelles autour des points d'eau) - Tensions de distributions des denrées alimentaires - Problèmes liés aux mariages précoces - Multiplication des vols de bétail - Problèmes transfrontaliers liés à la pêche dans la partie tchadienne du lac Tchad
Goulfey	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits agropastoraux - Conflits d'accès aux terres agricoles - Conflits sociaux (vol) - Occupation des terres agricoles par les éleveurs - Tensions de distributions des denrées alimentaires

Source : Enquête de terrain

IV.1. Diversité des situations conflictuelles

Tout conflit, quelle qu'en soit la nature (latent ou ouvert), met en jeu principalement quelques éléments qui réagissent d'une manière interactive : le contexte, l'enjeu, le rapport de force et les acteurs. Le contexte du conflit inclut aussi bien son environnement global (économique, politique, religieux et culturel) que les circonstances infiniment variables telles que le lieu, le climat etc. L'enjeu peut être défini comme l'ensemble des intérêts, préoccupations, besoins, attentes, contraintes, ou risques qui animent plus ou moins explicitement les protagonistes. Le conflit met face à face des acteurs, disposant chacun de ressources et d'atouts mobilisables. La confrontation de ces pouvoirs forme le rapport de forces qui peut être favorable pour l'une ou l'autre partie, ou relativement équilibré. Il est donc possible de classer les conflits en fonction de ces éléments, mais c'est surtout le repérage des acteurs qui est essentiel pour l'élaboration d'une typologie. Tout conflit suppose des protagonistes ou des acteurs poursuivant des intérêts différents, qui déterminent l'intensité du conflit et ses possibilités de résolution.

Dans les localités de notre activité, plusieurs types d'acteurs ont été identifiés : l'Etat, avec ses services d'administration, les projets et les programmes non étatiques (Organisations Non Gouvernementales par exemple), et enfin, les populations locales, qui sont elles-mêmes hétérogènes et se distinguent selon qu'elles sont composées d'agriculteurs ou d'éleveurs ou qu'elles sont autochtones ou allochtones. En plus, les conflits peuvent surgir non seulement entre les différents groupes d'acteurs, mais aussi à l'intérieur d'un même groupe socioprofessionnel.

Ces principaux critères nous ont permis de distinguer les différents types de conflits dans les localités de Kobro, Dougoumachi, Blangoua et Goulfey. Pour les besoins de l'analyse, nous avons regroupé ces différents conflits en trois catégories : des conflits à l'intérieur des sociétés pastorales opposant les membres d'une même ethnie ou deux ethnies différentes, des conflits opposant les sociétés pastorales aux autres groupes d'usagers (agriculteurs, pêcheurs, etc.) et enfin des conflits opposant les sociétés pastorales à l'Etat (à travers ses services décentralisés) ou aux associations, ONG et projets de développement.

Cependant, bien que les contextes et les enjeux des conflits soient différents d'une localité à l'autre, il existe paradoxalement une certaine similitude dans la genèse des conflits qu'on peut regrouper en quatre types : les conflits liés aux dégâts des cultures, les conflits liés à l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles et les conflits liés à des actes criminels et des actes de cruauté sur les animaux.

IV.1.1. Conflits entre les pasteurs

Dans les localités concernées par notre activité, les conflits opposant les ethnies ou fractions d'éleveurs entre elles ne datent pas d'aujourd'hui. Les sociétés pastorales ont connu et connaissent encore de nombreux conflits entre elles ou avec d'autres. Elles ont fait la guerre soit pour se défendre, soit pour conquérir des espaces-ressources. Ces

conflits continuent toujours d'émailler la vie des éleveurs d'aujourd'hui. Parmi ces conflits, il y a ceux qui opposent les éleveurs qui élèvent les mêmes espèces (entre chameliers et chameliers (transhumants) ou entre bouviers et bouviers) ou ceux qui élèvent les espèces différentes (entre chameliers (transhumants) et bouviers ou des éleveurs des ovins). Dans tous les cas, la plupart de ces conflits sont liés à l'exploitation des espaces pastoraux et à l'accès aux points d'eau, auxquels il faut ajouter les vols d'animaux qui sont courants dans ces localités.

➤ **Conflits liés à la gestion des espaces pastoraux**

Les sociétés pastorales dépendent en grande partie des ressources naturelles renouvelables pour la satisfaction des besoins alimentaires de leurs troupeaux. Ces besoins se traduisent par une utilisation de l'espace et des ressources, selon des techniques, des pratiques et une logique spatiale dépendant d'une organisation sociale plus ou moins complexe. Les conflits liés à la gestion des espaces pastoraux procèdent donc de différends sur l'accès, le contrôle et l'utilisation des ressources naturelles.

IV.1.2. Conflits entre pasteurs et les autres usagers

Ces types de conflits sont les plus nombreux et les plus complexes parce qu'ils menacent les modes de vie immédiats des protagonistes qui appartiennent à des groupes ethniques différents : c'est notamment le cas des conflits opposant les agriculteurs aux éleveurs arabes. Ces conflits sont fréquents dans toutes les localités où nous avons mené notre activité : agriculteurs et éleveurs se disputent en effet des ressources communes. Les dégâts dans les champs non récoltés et l'accès aux points d'eau sont les premières sources de litiges. En plus, ces conflits attirent davantage l'attention : d'abord parce qu'ils sont la conséquence de la mauvaise gestion de l'espace ; ensuite, parce qu'ils sont généralement de nature et d'expression violentes.

Ces conflits apparaissent souvent à l'occasion de l'utilisation de l'espace et des ressources pastorales, des dégâts des champs, des arbres fruitiers, etc. Néanmoins, ces comportements constituent plutôt le révélateur d'un enjeu fondamental pour les éleveurs : la diminution et le morcellement des espaces pastoraux.

➤ **Conflits liés aux dégâts des animaux**

Les dégâts des animaux dans les champs peuvent être considérés également comme conséquence de l'extension de la surface agricole durant ces trente dernières années et surtout le non-respect et la fermeture des axes de transhumance ou de passage. D'après les informations que nous avons recueillies sur le terrain, la plupart des destructions de cultures surviennent accidentellement. Elles sont les conséquences du manque de vigilance des bergers, ou d'éleveurs débordés par le grand nombre d'animaux. L'âge du

RAPPORT D'ACTIVITE

berger (s'il est mineur) et la pléthore du troupeau pour un berger sont aussi cités comme causes des incursions des animaux dans les cultures. Les dégâts les plus importants surviennent au moment des départs et des retours des éleveurs en transhumance, soit entre mi-septembre et mi-novembre, et de la fin du mois de mai à la mi-juin. Souvent aussi, c'est la méconnaissance de la région qui est à l'origine de dégâts : la plupart des dévastations de champs imputées aux transhumants entrent dans cette catégorie.

Les surfaces cultivables dans les localités de Kopro, Dougoumachi, Blangoua et Goulfey tiennent une place des plus importantes, les espaces agricoles s'accroissent considérablement, du fait des phénomènes démographiques mais aussi de la conversion de bon nombre de pasteurs en agro-pasteurs. A cela s'ajoute l'épuisement des sols, qui nécessite des changements fréquents et le défrichage de nouveaux champs, puis le phénomène d'abandon de la culture pluviale au profit de la culture de sorgho de décrue. Cette dernière provoque des conquêtes permanentes de terres dans les zones de bas-fonds qui constituent des espaces extrêmement vitaux aussi pour les pasteurs.

Dans ces conditions, les éleveurs sont contraints, pour faire face à cette crise, de définir plus strictement les conditions d'accès aux ressources et tenter de se faire reconnaître des droits territoriaux en créant des hameaux de culture.



Photos des cultures maraichères dévastées par les éléphants à Kopro

IV.1.3. Conflits entre éleveurs et institutions étatiques ou non-étatiques

a. Avec les institutions étatiques

Dans les localités de Kopro, Dougoumachi, Blangoua et Goulfey, l'espace où s'extériorisent des conflits entre les populations locales et l'Etat (services déconcentrés de l'Etat) concerne souvent les espaces protégés. L'Etat instaure sur ces espaces une législation répressive, au mépris des chefferies et des communautés locales et sans le moindre respect des valeurs traditionnelles et culturelles. Cette façon de concevoir la conservation de la nature a des effets désastreux et est source de nombreux conflits,

comme chaque fois que des intérêts de protection de l'environnement viennent se superposer aux intérêts divergents des groupes utilisateurs initiaux.

b. Avec les institutions non-étatiques

Les projets ou programmes non étatiques n'ont pas de griefs particuliers avec les populations, mais le fait qu'ils soient souvent aux avant-postes pour négocier soit avec l'Etat, soit avec les populations pour la gestion durable des ressources naturelles, les met en prise directe avec les populations. Certains projets ou programmes de développement interviennent dans les espaces déjà conflictuels notamment les aires protégées pour mener des activités de développement ou de recherche et sont souvent pris pour cible à la place de l'Etat. Ces conflits sont alors du même ordre que ceux qui opposent les populations rurales à l'Etat.

A cela s'ajoute la création des nouvelles ressources (Forages, puits, mares, etc.) qui suscitent de nouveaux enjeux ou encore la création de nouveaux centres de décision (comités de gestion, groupements, etc.) ce qui modifie profondément les rapports de pouvoir local.

De même, une mauvaise identification des parties prenantes lors de la mise en place d'un projet de développement conduit inévitablement à un conflit car les acteurs ont des intérêts économiques, culturels ou politiques différents par rapport à telle ou telle ressource créée.

En plus, certains opérateurs ne prennent pas en compte les conflits dès le début de leur intervention et considèrent ces conflits comme effets secondaires inattendus. Certains vont même poser comme précondition à leur intervention « l'absence de conflits ». Ce qui fait que les bénéficiaires vont faire tout pour cacher leurs conflits dans la phase de diagnostic. Quand un conflit éclate, souvent les gestionnaires du projet vont chercher d'une manière hâtive à enrayer le conflit sans analyse préalable. On cherche à enrayer seulement les effets négatifs des conflits qui entraveraient le bon déroulement des activités.

Tableau 5 : Principaux acteurs et leur appréhension des conflits liés à la mobilité pastorale

Acteurs	Appréhension des conflits
Agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> • En positif, certains voient les éleveurs comme complémentaires, développant les échanges • En négatif, beaucoup pensent être envahis et voudraient repousser les éleveurs
Eleveurs	<ul style="list-style-type: none"> • En positif : des éleveurs reconnaissent avoir besoin des agriculteurs pour les échanges. • En négatif : des éleveurs accusent les agriculteurs de vouloir les repousser.
Agriculteurs et	<ul style="list-style-type: none"> • Certains pensent que laissés à eux-mêmes, ils peuvent s'entendre entre eux comme c'était le cas autrefois.

RAPPORT D'ACTIVITE

Eleveurs	<ul style="list-style-type: none"> • Certains sont d'accord pour mettre en cause les intermédiaires qui chercheraient avant tout à les racketter les uns les autres.
Chefferies	<ul style="list-style-type: none"> • Beaucoup expriment une perte d'autorité au profit d'agents de l'Etat • Les « salutations » à l'arrivée des transhumants deviennent rares.
Autorités Administratives	<ul style="list-style-type: none"> • Tous tiennent le langage conforme à leurs statuts de représentants de l'Etat (application des textes, cohabitation souhaitée, etc...)
MINADER	<ul style="list-style-type: none"> • Sollicités pour évaluer les dégâts de culture, ils se sentent souvent mal compris par les éleveurs. • Parfois ils se sentent menacés.
MINEPIA	<ul style="list-style-type: none"> • Les agents se sentent souvent peu impliqués dans le traitement des conflits. • Certains trouvent que les amendes à payer par les éleveurs sont exagérées.
Comité de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • S'impliquent dans la prévention des conflits
Corps de la paix	<ul style="list-style-type: none"> • S'impliquent dans la prévention des conflits et la promotion de la paix

Source : Enquête de terrain

IV.2. Analyse des modes de prévention et de règlement des conflits d'usage

Les mécanismes de prévention et de règlement des conflits liés à l'accès aux ressources varient considérablement, y compris au sein d'une même groupe ethnique dans les localités de Kobro, Dougoumachi, Blangoua et Goulfey. Chaque communauté développe ses propres mécanismes de prévention et ses propres modes de règlement de conflits.

IV.2.1. Mécanismes locaux de prévention de conflits

Sur le terrain, le conflit n'est pas la seule voie ouverte aux acteurs confrontés à des divergences. Il n'est qu'un cas parmi tant d'autres systèmes de décision ouverts aux acteurs. Face aux problèmes, les acteurs envisagent quelquefois l'évitement qui consiste à empêcher l'émergence immédiate du conflit ou le consensus dans lequel les deux parties en présence mettent entre parenthèse leurs intérêts et surtout leurs pouvoirs propres dans le but de déclencher un processus de solution unique et la meilleure. Nous dégagerons ici quelques mécanismes classiques de prévention établis par les communautés de Kobro, Dougoumachi, Blangoua et Goulfey elles-mêmes, ceux initiés par les ONG et les opérateurs de développement et ceux préconisés par l'Etat.

a) Modes traditionnels de prévention de conflits

La spécificité de l'élevage mobile impose de longs déplacements et une perpétuelle recherche de nouveaux pâturages. Cette spécificité du pastoralisme nomade pousse ses acteurs à élargir leur champ de relations sociales. Pour cela, les pasteurs construisent un système de relations sociales complexes avec les communautés de sédentaires afin de répondre aux impératifs socio-spatiaux.

➤ ***Des alliances pour prévenir les conflits***

Ici, les fractions d'éleveurs nouent des alliances entre elles et avec certaines communautés d'agriculteurs. Ces relations d'alliances permettent aux pasteurs de bénéficier d'une certaine assurance tant pour la recherche à l'accès aux ressources que pour la défense de leurs biens. Des échanges de cadeaux s'opèrent moyennant l'accès aux points d'eau, aux pâturages et aux couloirs de transhumance et même en cas de litiges, les règlements se font à l'amiable : dommages et intérêts matériels réduits, privilégiant le souci de préserver l'alliance.

Ces réseaux d'alliance se constituent également au niveau de la cellule familiale par l'intermédiaire des échanges (animaux, bijoux, amulettes) ou de droits. Les cellules familiales s'associent en une unité de coopération dénommée souvent par campement. Le campement correspond donc à un groupement temporaire de familles liées par des formes de coopération concernant essentiellement l'élevage. Cette forme communautaire varie en fonction des conditions sociales, politiques, des saisons et de la nécessité de reproduction sociale.

b) De nouveaux mécanismes de prévention des conflits

La persistance des conflits, l'intervention des autorités administratives (et/ou des FMO), souvent perçue comme peu légitime car soupçonnée de manquer de neutralité, et l'incitation de diverses ONG et partenaires du développement rural ont favorisé la création d'instances paritaires et locales de résolution des conflits. On assiste ces derniers temps à des créations de comités, souvent dénommés « Comités de dialogue et d'entente » présidés par les sous-préfets. Ces comités se préoccupent de la prévention mais, quand un conflit surgit, ils jouent le rôle de médiateurs entre les deux parties.

En cas d'échec, le comité fait alors appel aux autorités traditionnelles pour qu'ensemble une solution soit trouvée.

Les comités ne se substituent pas aux autorités traditionnelles mais sont des partenaires décisifs dernières en matière de résolution des conflits. Cependant, les comités qui se sont créés sur la base d'un vrai dialogue entre les différents protagonistes (méthode inductive) prônés par certaines associations (PNUD à travers les ambassadeurs de la paix) semblent être pour le moment un moyen efficace de prévention mais aussi de résolution

des conflits, notamment lorsqu'il n'y a pas mort d'homme. Ils comblent ainsi partiellement la carence de l'Etat dans la prévention des conflits et réduisent d'une manière très sensible le climat de conflictualité en favorisant le dialogue entre les deux groupes sociaux en conflit.

Photo d'un donneur d'alerte à Goulfey



IV.2.2. Modes de règlement des conflits

Les contentieux entre agriculteurs et éleveurs ont toujours existé mais le règlement ne dépassait guère les niveaux des gens concernés. Les chefs traditionnels n'étaient consultés que pour des problèmes graves. Depuis quelques années, les recours aux autorités administratives et FMO sont devenus de plus en plus fréquents. Le conflit entre agriculteurs et éleveurs est, en effet, dans bien des cas, exploité soit pour enrichir certaines autorités administratives et FMO, soit pour servir d'argument politique à certains leaders politiques. Agriculteurs et éleveurs sont ainsi manipulés et n'arrivent plus à cohabiter pacifiquement.

En se référant aux conflits entre agriculteurs et éleveurs, les affaires peuvent être classées en deux catégories distinctes : les affaires civiles telles que les dégâts aux cultures et les affaires pénales, telles que le vol, les tueries de bétail et les rixes sanglantes voire mortelles.

a) Affaires d'ordre civil

Le processus de règlement des affaires civiles implique, dans les différentes zones visitées, plusieurs instances d'arbitrage, selon des trajectoires parfois très complexes. Cette complexité serait liée en partie au pluralisme institutionnel qui offre aux acteurs plusieurs possibilités de recours. D'abord, il y a les modes classiques : tentative de résolution entre belligérants, instances judiciaires, ou via les autorités administratives ou traditionnelles.

RAPPORT D'ACTIVITE

Tableau 6 : Modèles classiques : atouts et limites

Modes de résolution	Droits utilisés	Atouts	Limites
Par consensus	Droit coutumier Droit islamique	Maintien de la cohésion sociale	Remises en cause de consensus
Chez les chefs traditionnels	Droit coutumier Droit islamique	Maintien de la Cohésion sociale	Partialité dans le Jugement
Autorités administratives ou FMO	Droit moderne Droit coutumier Droit islamique	Expéditif	Escroquerie, amende Arbitraire
Systèmes juridiques nationaux	Droit moderne (code civil et pénal)	Basé sur enquêtes et textes juridiques	Long processus

Source : Enquête de terrain

Les instances de résolution des conflits varient en fonction de la gravité du conflit et surtout en fonction des acteurs en présence. Mais il n'est pas rare qu'un même conflit passe plusieurs fois auprès d'une même instance d'arbitrage après avoir été soumis à d'autres instances. Dans la plupart des cas, les chefs coutumiers restent les principaux médiateurs dans la résolution des conflits bien que les FMO et la justice soient impliquées dans une moindre mesure. Nous avons aussi noté des conflits réglés à l'amiable et des conflits qui sont latents et susceptibles d'éclater un jour. Souvent, les trajectoires des conflits combinent à la fois les instances d'arbitrage coutumières et étatiques, sans pour autant garantir leur résolution définitive.

La décision pour un agriculteur ou un éleveur de s'adresser à une institution juridictionnelle donnée plutôt qu'à une autre ne se fait pas de façon fortuite. Ils ont tendance à solliciter, dans un premier temps, l'instance auprès de laquelle ils espèrent obtenir satisfaction à la suite du processus d'arbitrage. Ce choix dépend des ressources dont dispose le plaignant, à savoir son capital économique, son capital relationnel et son capital cognitif (les connaissances théoriques et empiriques que possède un individu à propos du fonctionnement d'une instance d'arbitrage donnée).

Il arrive également que les instances d'arbitrage elles-mêmes renvoient les protagonistes vers d'autres instances : le chef de village peut recommander aux protagonistes de se rendre à la sous-préfecture ou à la brigade de gendarmerie après un échec de résolution ; le cas inverse n'est pas rare où un chef de juridiction étatique (sous-préfet, rarement les gendarmes) renvoie les protagonistes vers la juridiction coutumière mais surtout devant des instances paritaires appuyées par le Comités d'entente et de dialogue.

➤ **Règlement à l'amiable**

Avant que les protagonistes ne saisissent une instance de juridiction, traditionnelle ou étatique, il y a souvent des tentatives de résolution par consensus, soit directement par les intéressés eux-mêmes, soit avec une tierce personne. C'est le cas de la plupart des conflits liés aux dégâts des animaux des agro-pasteurs dans les champs non récoltés des agriculteurs qui se résolvent parfois sans que les autorités traditionnelles ne soient impliquées ou même avisées : le propriétaire de l'animal est invité à aller constater les dégâts.

Trois cas peuvent alors se présenter : soit le propriétaire du champ excuse le propriétaire de l'animal et aucun dédommagement n'est effectué, soit le propriétaire du champ demande au propriétaire de l'animal d'évaluer lui-même les dégâts et, dans ce cas, il accepte sans discussion le montant que le propriétaire de l'animal lui propose, soit enfin c'est le propriétaire du champ qui fixe le montant et une négociation s'engage. En général, le propriétaire de l'animal rejette le montant fixé par l'agriculteur, lequel, à son tour, propose une somme beaucoup plus basse jusqu'à ce que les parties soient d'accord et le conflit résolu. Cette procédure de gestion à l'amiable permet aux protagonistes de consolider leurs liens sociaux.

➤ **Règlements au niveau des chefferies traditionnelles**

Au cas où les protagonistes n'arrivent pas à trouver de compromis, ou s'ils ne l'ont pas tenté, ils s'en remettent à leurs chefs traditionnels (Sultan, Wakili, Blama). Que ce soit devant le Sultan, le Wakili ou le Blama, la méthode privilégiée est le règlement par voie de conciliation. Ce sont des voies de résolutions des conflits qui permettent aux parties en conflits de contribuer elles-mêmes à la recherche de solutions aux litiges. La principale source de droit appliqué devant les cours reste la loi islamique et les us et coutumes en puisque les chefs demeurent les dépositaires des règles en vigueur dans leur localité. Ils sont renforcés dans leur fonction par des textes législatifs qui leur donnent officiellement depuis 1972 la responsabilité de « veiller au bon ordre et à la sécurité publique », d'« obvier et de remédier aux événements fâcheux occasionnés par la divagation d'animaux malfaisants », de « rechercher les auteurs de délits » et de « concilier des individus ou des parties opposées étant sous le ressort de leur chefferie ».

D'une manière générale, le processus de règlement de conflit suit un nombre d'étapes donné. Chaque étape fait appel au sentiment, à la raison, comme elle rappelle les règles régissant la communauté. Les parties en conflit sont écoutées, tour à tour, sans interruption, avec attention et une extrême courtoisie. Nous donnons ici l'exemple d'un conflit lié aux dégâts des animaux dans un champ d'un agriculteur.

Il y a avant tout l'évaluation des dégâts par les notables selon leur expérience empirique, leur savoir-faire et leurs connaissances des différentes cultures. Ensuite, les

deux parties sont convoquées pour le plaider, et chaque partie prend la parole à son tour.

Si le propriétaire des animaux est identifié et s'il reconnaît les faits, il y a déjà un pas vers la réconciliation. Il ne reste qu'à plaider pour une responsabilité involontaire et chercher à obtenir des circonstances atténuantes. Généralement, il s'appuie soit sur l'inadvertance du berger, soit il évoque, par exemple, des cas de destruction d'enclos.

Pour l'agriculteur, l'argument le plus souvent avancé est connu de tous : « le champ ne se déplace pas et par conséquent c'est le berger qui a mis les animaux dans le champ ». Il arrive que, dans un premier temps, le chef laisse la possibilité aux protagonistes de négocier entre eux la somme à payer. Dans ce cas, il sera demandé à l'agriculteur de fixer le montant en argent du dommage ; c'est ensuite au tour du pasteur d'apprécier le montant sollicité, et de proposer son prix s'il juge la compensation trop élevée par rapport aux dégâts. S'il n'y a pas d'accord, les notables finissent par arrêter un montant selon le coût des dégâts. Se pose dès lors le problème du paiement : le propriétaire des animaux est sommé de s'exécuter dans un délai qui tient compte de la date du marché hebdomadaire, généralement de quelques jours à une semaine tout au plus. Dans la zone sahélienne, rarement la résolution des conflits liés aux dégâts des animaux ne dépasse le stade des chefs traditionnels si le propriétaire des animaux est identifié, même si l'éleveur estime quelquefois que le coût des dommages n'est pas souvent objectif de la part des personnes ayant effectué le constat, notamment les notables.

D'une manière générale, la viabilité des modes traditionnels de règlement des conflits dépend plus de la volonté des acteurs de trouver des compromis car il n'existe pas d'instruments qui contraignent formellement les parties en conflit à accepter les verdicts qui sont prononcés contre elles. Il arrive même, en cas de non satisfaction, que l'affaire puisse s'arrêter à ce niveau pourvu que les accusés prouvent leur innocence en acceptant de jurer selon les rites traditionnels ou sur le Coran si les parties en conflit sont musulmanes. Les mesures prises généralement visent surtout à moraliser les protagonistes pour bâtir une vie harmonieuse au sein de la société à laquelle ils appartiennent.

➤ **Règlement au niveau des autorités administratives ou FMO et de la justice (d'après le sous-préfet de Blangoua)**

En cas d'échec chez les chefs traditionnels, le problème est renvoyé dans les instances de juridiction nationale (sous-préfecture, palais de justice). Dans ce cas, un agent de l'agriculture et un agent de l'élevage sont réquisitionnés pour évaluer les dommages. Après constat, les techniciens fournissent aux autorités judiciaires un procès-verbal sur lequel figurent la surface endommagée, la culture concernée, la taille des plantes, la production qu'aurait donnée la surface endommagée, le prix de vente au

kilogramme de la culture sur le marché. C'est sur la base de ce procès-verbal que la justice se fonde pour fixer les dommages. On y ajoute fréquemment les frais de plainte et éventuellement les frais de déplacement du technicien.

La situation la plus complexe est celle entraînée par le non reconnaissance des faits par le ou les accusé (s) ou par des actes de cruauté sur un animal (blessure, tuerie, etc.). L'agriculteur s'aperçoit avec retard, souvent deux à trois jours plus tard, que son champ a été dévasté et le processus d'identification du propriétaire des animaux est difficile : il consiste à repérer et à suivre les traces laissées par le bétail, qui conduisent à un troupeau dans un pâturage dont le propriétaire est aussitôt incriminé. Si les traces débouchent sur un campement, ce sont les résidents du campement qui sont accusés, à charge pour eux de désigner le véritable fautif, sinon la responsabilité devient collective. Par solidarité, il est impossible pour un éleveur de dénoncer son voisin, même si les animaux en question appartiennent au campement, à moins que l'intéressé ne se dénonce lui-même. Le plus souvent, les membres du campement nient les faits et la probabilité d'accuser à tort un pasteur ou un campement est grande compte tenu du grand nombre de campements et de troupeaux qui se trouvent dans la région, sans compter les troupeaux des transhumants. C'est souvent dans cette situation d'incompréhension ou d'accusation que les autorités administratives ou FMO (les gendarmes) sont sollicitées.

Il arrive, dans de rares cas, que les litiges relatifs aux dégâts dans les champs parviennent à la justice. Mais la lenteur de la procédure judiciaire fait que le jugement est souvent rendu par défaut parce que l'éleveur n'est plus dans la localité ou l'affaire est simplement classée pour faute de preuve.

Dans la plupart des cas, l'éleveur (bouvier) n'est pas propriétaire des animaux qui sont à sa charge. Ce sont souvent des personnes socialement ou politiquement bien assises (autorités administratives et FMO, commerçants, leaders politiques, etc.) et résidant dans les centres urbains qui confient leurs animaux à des bergers salariés.

Ces personnes usent souvent de leur pouvoir pour refuser ou retarder expressément le dédommagement de la victime après que le verdict ait été rendu. L'inefficacité de la justice se matérialise par cette incapacité d'infliger des amendes et d'extraire des dédommagements aux plaignants. Une telle situation met en cause la justice et la rend peu légitime aux yeux des victimes.

b) Affaires à caractère pénal

Les affaires pénales en matière de conflits entre agriculteurs et éleveurs englobent les cas de vol et de tuerie de bétail, ainsi que les conséquences de ces délits à savoir les coups et blessures et les cas de mort d'homme. Ces affaires considérées comme pénales sont exclusivement du ressort de la gendarmerie et du parquet quand bien même elles se trouvent de temps en temps supplantées par les exigences des belligérants.

➤ **Rôle de la gendarmerie en affaire pénale**

Le rôle assigné à la gendarmerie nationale « est de sécuriser les citoyens et leurs biens. Pour ce faire, les gendarmes procèdent à la sécurité préventive et curative : en cas de conflits latents, ils font en sorte qu'ils n'éclatent pas et, en cas de conflits ouverts, ils s'interposent entre les belligérants pour minimiser les dégâts ».

Pourtant, sur le terrain, agriculteurs et éleveurs de la même localité se plaignent de ces ingérences dans les conflits qui les opposent. On ne sait pas au juste qui prend l'initiative d'aller chez les autorités militaires, parce que les deux parties se plaignent et se rejettent la responsabilité.

Les paysans fustigent leur naïveté dont auraient joué les éleveurs dans cette affaire « Ce sont les éleveurs qui ont créé ce problème en impliquant les gendarmes par la corruption. Ils refusent le règlement à l'amiable de dommages relatifs à la destruction des cultures.

Ils se sont mis eux-mêmes dans l'enfer. Les FMO ont déjà pris goût à l'argent facile. Ils sont de plus en plus exigeants et réclament plus de frais pour la réparation de dommages qu'il n'en faut en réalité. Sur la somme récupérée auprès des éleveurs, il faut beaucoup de chance pour que le propriétaire du champ reçoive le quart. »

Cette vision est partagée également par les éleveurs eux-mêmes qui critiquent la brutalité des FMO à leur égard : « Généralement, à l'amiable, nous parvenons toujours à régler nos différends. Ces derniers temps, les choses sont différentes. Les agriculteurs refusent maintenant le règlement à l'amiable. Ils ont mêlé les hommes en tenue à nos affaires. Ils nous pillent et ne sont pas équitables dans la fixation des amendes. C'est injuste ! ».

De toutes les façons, agriculteurs et éleveurs saisissent la Brigade de la Gendarmerie pour diverses raisons. « Les éleveurs ne respectent pas nos chefs traditionnels. Ils ne répondent pas à la convocation de nos chefs quand il y a dégât dans les champs. Nous savons qu'en les convoquant devant la Brigade de la Gendarmerie, nous n'allons rien gagner, mais c'est le seul moyen de leur faire perdre leur argent » nous dit un notable à Goulfey. Les éleveurs, quant à eux, accusent les chefs traditionnels locaux d'utiliser la politique de deux poids, deux mesures. « En tant que garants des intérêts des agriculteurs, les chefs du village ne sont pas impartiaux dans leurs verdicts. Les amendes ne sont pas toujours proportionnelles aux dégâts causés par les animaux dans les champs.

En général, les règlements au niveau de la Brigade de Gendarmerie sont expéditifs mais il ne s'agit dans de nombreux cas, que d'une pure et simple escroquerie car personne ne sort satisfait.

IV.3. Analyse des facteurs déclenchant et aggravant les conflits

Ces trente dernières années, les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont signalés un peu partout dans les régions septentrionales du Cameroun. Ces conflits font suite à une dynamique que connaissent ces régions, dynamique engendrée en général par les sécheresses et l'extension des surfaces agricoles provoquée, d'une part, par la poussée démographique et par l'introduction de la culture attelée, d'autre part.

Néanmoins, les informations et conclusions tirées de nos enquêtes de terrain nous ont permis de procéder à un tri des symptômes des conflits, en faisant la part des choses entre les facteurs figurant plutôt en amont (facteurs structurels à la base des conflits) qui déclenchent les conflits entre agriculteurs et éleveurs, d'un côté, et de l'autre, en aval, les facteurs aggravant les conflits.

IV.3.1. Facteurs déclenchant les conflits

Le rapport conflictuel entre les éleveurs et les cultivateurs dans les localités de Kobro, Dougoumachi, Blangoua et Goulfey est à replacer dans le contexte général de la dynamique agraire des régions septentrionales du Cameroun. Certes, les conflits font partie de la vie quotidienne des sociétés mais dans le cas des sociétés d'agriculteurs et d'éleveurs, ce sont les différents facteurs structurels (augmentation de la population, mécanisation de l'agriculture, diversification des systèmes de production, etc.) qui ont contribué à ce que les conflits qui les opposent gagnent en force explosive.

a) Pression humaine et animale sur les ressources

La migration et le taux élevé d'accroissement interne a favorisé une croissance démographique dans les localités de Kobro (4 457 habitants), Dougoumachi (687 habitants), Blangoua (40 392 habitants) et Goulfey (104 500 habitants) soit environ 100 hab. /km² (arrondissement de Blangoua : 630 km², arrondissement de Goulfey : 850 km²). Cette saturation de l'espace, à elle seule, renforce la pression sur l'espace et les oppositions entre les différents usagers. La croissance démographique est incontestablement un facteur majeur qui conduit à une saturation de l'espace en zone agricole et qui pousse les agriculteurs à s'étendre dans les espaces dédiés à l'élevage : aires de pâturages, abords des bas-fonds et des mares, couloirs de transhumance, bordures des routes et pistes.

De même, la saturation de l'espace conduit à une fixation de plus en plus marquée des cultures. Dans le même temps, la durée des jachères tend à se raccourcir ou à disparaître. Mais les itinéraires techniques pratiqués évoluent peu : pas (ou peu) de fertilisation minérale ou organique. La pression sur les terres et les ressources naturelles augmente, ce qui tend à appauvrir davantage ; agriculteurs et éleveurs entrent en compétition pour le même espace, ce qui contribue à déclencher le conflit. Cette situation

RAPPORT D'ACTIVITE

a été bien confirmée par le sultan de Goulfey au cours d'une assemblée villageoise avec quelques agriculteurs et éleveurs de sa localité : « Quand mon père était encore au pouvoir, certains d'entre vous étaient là. Il n'y a pas eu de conflits entre vous à propos de l'espace. Les agriculteurs avaient leurs parcelles et certains éleveurs aussi venaient séjourner avec nous, d'autres passaient vers le Nigéria et le Tchad.

Dans les localités de Kobro, Dougoumachi, Blangoua et Goulfey, les éleveurs reconnaissent leur part de responsabilité dans cette dynamique : « Aujourd'hui tout le monde cultive et tout le monde élève le bétail, mais comme l'espace ne s'est pas agrandi, on se retrouve dans cette situation » a reconnu volontiers un éleveur Arabe Choa à Kobro.

La pression pastorale s'est parallèlement accentuée dans ces localités sous l'effet conjugué du développement des troupeaux villageois, mais surtout de la forte descente des troupeaux fuyant les sécheresses du Sahel.

Photos des campements des nomades à proximité des zones de culture à Kobro



b) Extension des surfaces agricoles

Dans un contexte de pression anthropique et de perturbations climatiques, les agriculteurs ont tendance à diversifier leurs systèmes de production pour réduire les risques tout en augmentant leurs superficies culturales pour pallier le problème de la fertilité des sols. La zone cultivée a tendance à s'étendre de plus en plus, et son extension aboutit à une réelle concurrence sur la ressource entre agriculteurs et éleveurs, et cela de façon d'autant plus marquée dans certaines zones cruciales à la fois pour les systèmes de production agricole et pastoraux, comme les bas-fonds. Leur progression équivaut à peu près au taux de l'accroissement de la population rurale. Cette extension des champs au détriment des parcours nous a été relevée par un éleveur peul : « Quand on s'était installé ici à l'époque, il existait un espace boisé entre notre campement et le village. Regardez, aujourd'hui, non seulement les champs nous ont rattrapés, mais ils nous ont même dépassés. Mais, à chaque fois quand il y a des dégâts d'animaux dans les champs, on dit

toujours que les champs n'ont pas de pieds et que ce sont les animaux qui se sont déplacés pour aller vers les champs. Personne ne veut accepter que les champs se déplacent ».

Cette extension des cultures résulte donc, d'une part, de la démographie galopante dans les zones rurales, de la sécheresse et de la dégradation des terres qui engendrent la colonisation de nouveaux espaces et, d'autre part et surtout, des stratégies de développement mises en œuvre par l'Etat favorisant une très nette prédominance des activités agricoles sur l'élevage. On assiste à l'émergence d'une logique de développement séparé et inégal qui fait peser de graves menaces sur la survie du pastoralisme. De plus, la diffusion des nouvelles techniques agricoles (culture attelée, tracteurs, engrais chimiques...) augmente considérablement le pouvoir de « consommation d'espace » des agriculteurs, les rendant à la fois plus concurrents vis-à-vis des pasteurs et plus indépendants.

Les éleveurs, quant à eux, ont une politique de réduction des risques qui s'exprime par les pratiques de mobilité que ne permet plus la conversion des espaces de pâturage en terres de culture. Ils se tournent donc vers un système de production sédentaire avec recours à l'agriculture. N'ayant pas la maîtrise foncière, les champs des éleveurs sont souvent installés dans les espaces pastoraux, fermant ainsi les passages à leurs propres animaux. De ce fait, ils se mettent à la conquête de nouveaux espaces pastoraux. Ils se trouvent ainsi victimes de leurs propres pratiques car cette intégration entre agriculture et élevage constitue dans certaines zones une contrainte majeure à la mobilité animale et met les agro-pasteurs dans un rapport de compétition avec les agriculteurs autochtones.

c) Perturbations climatiques.

A partir des années 70, de graves perturbations se sont introduites dans le cycle pluviométrique dans le département du Logone et chari se traduisant par des retards fréquents d'installation de l'hivernage et d'une réduction substantielle de la hauteur des pluies. **(DAADER de Goulfey)**

Cette péjoration climatique a nettement contribué à la dégradation des ressources pastorales dans les localités de notre activité. Elle a réduit les zones propices à l'agriculture et à l'élevage. Cette diminution des ressources naturelles et la relative aridité du climat ont eu trois conséquences majeures: les agriculteurs ont déplacé les zones des cultures de mi-versant vers les bas-fonds, moins inondés qu'auparavant et plus humides; les éleveurs se déplacent plus longtemps et plus au sud qu'autrefois pour trouver les ressources nécessaires à l'alimentation de leurs troupeaux ; les relations entre agriculteurs et éleveurs se sont modifiées, les premiers capitalisant de plus en plus dans un troupeau et les seconds créant de plus en plus de hameaux de culture. Tous ces changements ont contribué par des mécanismes différents, mais à effets synergiques, à la

rupture de l'équilibre préexistant entre les éleveurs et agriculteurs vivant en zone sahélienne.

De la même façon, ces modifications ont entraîné en zone soudanienne une baisse de la productivité primaire des pâturages et ont réduit les zones propices à l'agriculture. Les agriculteurs sont devenus des nomades à la recherche constante des terres et cela sans grand changement du mode cultural. Ce mode de production extensif participe à la destruction de l'environnement et provoque des heurts dans la recherche des espaces qui se restreignent entre agriculteurs et éleveurs qui utilisent les mêmes ressources sur les mêmes espaces.

d) Perception de l'espace

Malgré tout, ce serait une erreur de baser l'évaluation du potentiel conflictuel entre agriculteurs et éleveurs uniquement sur les facteurs anthropiques ou climatiques. Nous avons constaté aux cours de nos rencontres avec les différents acteurs, notamment les agriculteurs et les éleveurs, que les conflits qui les opposent tiraient aussi une bonne partie de leur origine dans le comportement des uns et des autres. La haine des agriculteurs envers les éleveurs et le mépris des éleveurs pour les agriculteurs sont souvent à la source de la violence qui oppose les deux communautés. En effet, les acteurs agissent en fonction de la perception qu'ils se font des choses et des autres. Les conflits de représentation sont relatifs à la manière dont chaque acteur se représente son espace ce qui, par la suite, conditionne sa pratique spatiale. Les logiques dans lesquelles s'inscrivent les activités agricoles et les activités pastorales diffèrent considérablement, ce qui suscite un important problème de compréhension entre les deux parties.

Chez les agriculteurs, notamment en zone soudanienne, le rapport à la terre est fortement marqué par des forces mystiques qui lui sont attribuées : chaque groupe social est lié par ces liens mystiques et généalogiques à un territoire clos, « personnalisé » et bien délimité, dont il a le contrôle absolu. Cependant, la construction et la perception de l'espace par les éleveurs s'éloignent de celles des agriculteurs. Ils s'approprient des espaces faits d'étapes et de couloirs, traversant des étendues étrangères et jalonnées de repères, d'outils fonctionnels et d'objets d'identification dans une mémoire collective. Dans leur discours, les éleveurs ne donnent aucun rapport affectif ou une quelconque référence particulière à la terre, manifestement vécue comme un simple support des ressources pastorales.

Chacune de ces deux parties ne réalise pas souvent qu'un même objet puisse être perçu différemment par l'autre partie. Les points de vue divergents font naître l'incertitude et le doute entre les groupes et les causes du conflit sont systématiquement repoussées sur l'autre partie. Chacune se retranche dans sa propre position et cela d'autant plus fortement que le conflit a pris de l'ampleur. Accepter les arguments de

l'autre est perçu comme une trahison, et c'est aussi parfois la crainte de paraître faible ou ridicule qui empêche les deux communautés de négocier.

IV.3.2. Facteurs aggravant les conflits

Dans les localités de notre zone d'activité, la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs est un sujet délicat et on est loin de cerner l'ensemble des causes de ce conflit. Une grande confusion apparaît chaque fois qu'on tente de cerner l'ensemble pour en faire une synthèse globale des éléments du conflit. Outre les réalités d'une perturbation climatique et la saturation de l'espace engendrée par la pression démographique des hommes et du bétail, s'ajoutent d'autres confrontations d'ordre idéologique et/ou politique qui aggravent le conflit et le complexifient. En réalité, il ne s'agit pas d'un conflit mais bien de conflits qui se superposent avec plusieurs dimensions.

a) Politisation des conflits

Le conflit entre agriculteurs et éleveurs est devenu le cheval de bataille des revendications des leaders politiques. Chaque élu local, s'il veut favoriser le renouvellement de son mandat, doit composer avec l'opinion du groupe majoritaire. On peut s'interroger, dans ce cas, sur l'attitude des élus qui, d'une part, mènent des actions pour le développement de leur région et qui, d'autre part, dans l'attente des résultats électoraux, font preuve de partialité dans la gestion de conflits éleveurs-cultivateurs. Les élections sont donc, dans ce cas, un facteur de blocage et constituent un fort facteur d'influence sur les conflits.

b) Mauvaise gestion des conflits

Les litiges relatifs à la dévastation des champs par les animaux ont toujours existé et ces différends étaient réglés soit à l'amiable entre éleveurs et cultivateurs, soit devant les chefs traditionnels, ceci conformément aux textes en vigueur. Avec les crises successives, les autorités administratives et FMO se sont substituées aux chefs traditionnels. La plupart des conflits sont donc réglés par les autorités ci-dessus citées et rares sont ceux qui sont réglés avec des dispositifs pris impartialement. Plus souvent, ces règlements aboutissent à des jugements dont les protagonistes (éleveurs et cultivateurs) sont frustrés et repartent avec un esprit de vengeance.

De fortes amendes en nature ou en espèces sont réclamées à l'éleveur juste pour grossir leurs comptes et leurs propres troupeaux et ne servent pas ou peu aux victimes pour réparation des dommages causés. Cette situation provoque une haine entre les deux communautés qui se traduit par le non-respect d'autrui et le non-respect des biens d'autrui. Ceci s'observe chez les cultivateurs par les actes de cruauté envers les animaux des éleveurs et chez les éleveurs par les dégâts dans les champs des cultivateurs.

RAPPORT D'ACTIVITE

Enfin, quand il y a un litige qui les oppose, chacune des parties cherche à se rendre justice et c'est un cycle infernal de conflits qui s'instaure.

Tableau 7 : Prévion et prévention à long terme des conflits

Violence	Groupes d'intensité	Niveau d'intensité	Nom de l'intensité	Définition
Non-violent	Faible	1	Conflit latent	Une différence de position sur des valeurs définissables ayant un sens national est considérée comme étant un conflit latent si des exigences sont articulées par une des Parties et perçues comme telles par une autre.
		2	Conflit manifeste	Un conflit manifeste inclut l'utilisation de mesures situées à l'orée de la violence, par exemple des pressions verbales, des menaces publiques d'utilisation de la violence, ou l'imposition de sanctions économiques.
Violent	Moyenne	3	Crise	Une crise est une situation tendue dans laquelle au moins une des parties utilise la violence au cours d'incidents isolés.
	Forte	4	Crise sévère	Un conflit est une crise sévère si la force est utilisée de façon répétée et organisée.

Source : Enquête de terrain

Au regard de tout ce qui précède, il a été jugé opportun de mettre en place des systèmes d'alerte précoce efficaces dans les communautés de Kopro, Dougoumachi, Blangoua et Goufey afin de pouvoir anticiper sur d'éventuels conflits et les gérer à l'amiable s'ils sont déclenchés.

Le chapitre suivant nous édifiera plus sur la mise en place d'un système communautaire d'alerte précoce.

V. UNE MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME COMMUNAUTAIRE D'ALERTE PRÉCOCE

L'objectif premier d'un système d'alerte précoce est de permettre aux individus et aux communautés de réagir à temps et de manière appropriée aux dangers afin de réduire les risques de décès, de blessures, de pertes matérielles et de dégâts. Les alertes doivent réussir à faire passer le message et à inciter les personnes en danger à agir.

Les décideurs en matière d'atténuation des conflits ont besoin d'alertes de plus en plus précises pour veiller à ce que des mesures efficaces puissent être formulées. En règle générale, les demandes d'amélioration des alertes concernant des phénomènes dangereux portent sur :

- L'extension du délai d'alerte;
- L'amélioration de la précision des avertissements;
- Une demande accrue de prévisions probabilistes;
- L'amélioration de la communication et de la diffusion des alertes;
- Le recours à de nouvelles technologies pour avertir le public;
- Le ciblage de la part des services d'alertes des utilisateurs concernés (que la bonne information parvienne aux bonnes personnes au bon moment et au bon endroit) ; et La compréhension des messages d'alertes et l'adoption d'actions appropriées.

V.1. L'approche centrée sur les communautés

L'objectif des systèmes d'alerte précoce pour les dangers naturels est de réduire les dommages infligés par ces dangers aux communautés qui pourraient être touchées. Pour être efficaces, les alertes doivent non seulement disposer d'une sérieuse base scientifique et technique, mais également se concentrer sur les communautés exposées aux risques.

Les systèmes d'alerte précoce centrés sur les communautés doivent être :

- Clairement compris par la population;
- Facilement et rapidement accessibles;
- D'actualité;
- Reliés à des actions d'intervention à prendre par la population avant, pendant et après un phénomène.

V.2. Connaissance des risques

Comme indiqué dans les chapitres précédents, les risques découlent d'une combinaison de dangers et de vulnérabilités. Pour évaluer un risque, il convient de recueillir et d'analyser systématiquement les données, et d'examiner le caractère dynamique des dangers et des vulnérabilités découlant de facteurs socioéconomiques et d'un environnement en évolution. Les informations concernant les dangers et la vulnérabilité sont essentielles pour presque tous les aspects et à presque toutes les étapes d'une gestion des risques de catastrophes naturelles et de conflits causés par l'action de l'homme. Ce type d'informations est également indispensable lorsqu'il y a une menace de danger naturel et lorsque des communautés se préparent à résister à la survenue probable d'une catastrophe. Elles peuvent du reste être encore plus essentielles dans la phase critique de redressement après un désastre, au moment où les communautés

touchées sont désemparées et perdues, lorsque la crainte de l'imprévu est à son comble et lorsque les autorités chargées des secours doivent savoir absolument tout ce qui se passe pour être capables de gérer le mélange complexe de problèmes qui surviennent lorsqu'il s'agit de rétablir les installations essentielles minimales et de répondre aux besoins physiques ou sociaux des communautés dévastées.

V.2.1. Données sur les risques

La base scientifique d'un bon système d'alerte précoce se compose de données sur les dangers et sur la vulnérabilité de la communauté à protéger.

Des données sur les catastrophes, y compris les dommages et les pertes liés à des phénomènes passés, permettent de caractériser l'impact d'un danger sur une communauté et sa vulnérabilité. Il est essentiel de disposer de connaissances locales, d'une « mémoire » de la communauté et des expériences passées pour évaluer la vulnérabilité de la communauté face aux dangers identifiés. La répartition géographique des risques permet aussi d'identifier les communautés vulnérables.

V.2.2. Évaluation des risques

Le risque est le résultat de l'interaction entre un phénomène dangereux et les éléments menacés au sein de la communauté qui sont vulnérables face à un tel impact. Les données sur les catastrophes contiennent des informations d'ordre principalement économique et financier comme des pertes assurées ou non couvertes. Pour évaluer efficacement la vulnérabilité et les risques, l'analyse doit intégrer ce type de données et d'informations aux données sur le danger, ou y renvoyer.

Tous les dangers susceptibles d'avoir une incidence sur une communauté doivent être systématiquement analysés de cette façon. La grande majorité des informations, des relations et des processus participant à la compréhension des risques sont de nature spatiale.

Lors d'une évaluation des risques, il faut envisager les probabilités que des événements dangereux affectent la communauté et en évaluer les dommages pour cette dernière. La probabilité est un concept et une compétence que la plupart des individus ont du mal à comprendre, car la majorité ne peut manipuler des concepts statistiques ou factoriser efficacement les probabilités dans sa prise de décisions. Il est possible d'en apprendre davantage sur la présentation de l'incertitude des prévisions.

V.2.3. Système de prévision et d'alerte

Des alertes efficaces constituent l'élément essentiel de systèmes d'alerte précoce. Elles doivent reposer sur des analyses des données d'observation et sur des informations de prévision. Lorsque cela est possible, il faut adopter des normes locales sur la qualité

des données et sur les produits d'alerte. Les produits de la prévision numérique du temps et les techniques de prévision immédiate sont de plus en plus accessibles et doivent servir aux prévisions et aux alertes.

V.2.4. Diffusion et communication

Des alertes précoces efficaces doivent être diffusées à l'intention des populations pour qu'elles soient prévenues de l'imminence de phénomènes dangereux, mais aussi pour faciliter la coordination aux niveaux local et départemental, de même que l'échange d'informations.

➤ **Problèmes organisationnels**

La population et les autorités responsables de la gestion des risques doivent être informées du rôle du SCAP. Il convient de préciser la chaîne de diffusion et les responsabilités des parties concernées dans un plan national d'intervention en cas de catastrophe. Si possible, il faut aussi définir des dispositions pour l'échange transfrontalier des alertes (Tchad-Cameroun).

Au sein de leur structure et en fonction des différents types de risque possibles pour différents lieux, doivent identifier et désigner les volontaires qui émettent des alertes et diffusent des informations. Pour les dangers localisés, la communauté accordera probablement plus confiance à des informations provenant d'une personne disposant de connaissances de la localité plutôt que d'un étranger qui pourrait ne pas être suffisamment sensible aux besoins sur place.

➤ **Présentation des alertes**

Il est possible qu'il faille préparer des alertes dans différents formats – textes, graphiques, code couleurs, messages audio – et qu'elles incluent des mesures précises à adopter par la population pour faire face au phénomène. Grâce à ces différents formats, les personnes handicapées recevront probablement plus facilement le message et pourront agir en conséquence. Il faut néanmoins que tous les formats présentent l'information de façon précise et cohérente.

➤ **Efficacité de la communication**

La diffusion est la fourniture de messages d'alerte, mais on ne parle de communication que lorsque l'information est reçue et comprise. Donc le fondement de toute communication des messages d'alerte reposera sur le format et la formulation des messages, sur les méthodes de diffusion, sur l'éducation et la préparation des parties prenantes, ainsi que sur leur compréhension des risques qu'elles courent.

Les messages d'alertes efficaces sont courts, concis, compréhensibles et exploitables; ils répondent du reste aux interrogations « quoi », « où », « quand », « pourquoi » et « comment réagir ». Les volontaires doivent rester cohérents au fil du temps. Il faut concevoir les messages d'alerte en fonction des besoins précis des utilisateurs visés.

L'utilisation d'un langage clair avec des phrases courtes et simples améliore la compréhension du message de la part des utilisateurs. En outre, l'information la plus importante du message doit être présentée en premier lieu, suivie des autres renseignements.

Une communication efficace des risques et des alertes exige de connaître les destinataires. Dans les localités de Kobro, Dougoumachi, Blangoua et Goulfey, les populations sont très variées, avec des origines, des expériences, des perceptions, des circonstances et des priorités différentes. Il faut donc tenir compte de cette diversité lors de toute tentative de communication. Lors de l'émission de messages d'alerte, il convient donc d'identifier les préoccupations de la communauté touchée de façon à protéger leurs intérêts (par exemple, des instructions visant à protéger le bétail).

Il faut par ailleurs prévoir des dispositions afin d'avertir les utilisateurs de la dissipation une menace de danger et de la levée des mesures d'urgence.

➤ **Moyens de communication**

Il faut prévoir des moyens de communication afin de répondre aux besoins individuels des communautés qui couvrent toute la population concernée. Ils peuvent reposer sur divers formats (textes, graphiques, messages audio) et moyens (tambour, téléphone, crieurs, hautparleurs des mosquées, alertes visuelles et même des messagers à pied pour les lieux isolés) en fonction des circonstances. Les alertes doivent être diffusées au travers de différents canaux pour s'assurer qu'elles parviennent au plus vite aux utilisateurs finaux. Du reste, la communication est aussi fortement améliorée lorsque des messages d'alerte cohérents proviennent de plusieurs sources crédibles. Des sensibilisations fréquentes peuvent se révéler efficaces au déclenchement d'une réaction de la part de la population.

Les réseaux de diffusion des alertes doivent être connus de tous les destinataires et doivent de préférence être cohérents pour les différents types d'alerte pour minimiser le risque de confusion ou de malentendu chez les utilisateurs. Il faut que la transmission des alertes soit fiable et que les utilisateurs en accusent réception.

V.3. Mesures d'intervention

Si l'on veut que les systèmes communautaires d'alerte précoce qui ont été mise en place dans les localités de Kobro, Dougoumachi, Blangoua et Goulfey diminuent les risques de conflits agropastoraux, il faut renforcer les capacités de la communauté à réagir aux conflits. L'éducation et la sensibilisation du public, la participation des parties prenantes, la présentation des alertes et leur communication contribuent à l'adoption d'une réaction appropriée à l'alerte.

V.3.1. Perception de la population

Le message d'alerte en soi ne suscite pas une réaction immédiate de la part des individus. Les personnes qui reçoivent l'alerte vont d'abord l'évaluer en fonction de leur propre sens du risque et chercher une confirmation auprès d'une deuxième source d'informations. Les informations supplémentaires requises avant qu'elles ne réagissent dépendent du contenu et de la clarté de l'alerte initiale, ainsi que de la crédibilité de l'organisation qui l'a émise. Il est essentiel que le public respecte l'avertissement pour s'assurer une intervention rapide et efficace.

V.3.2. Plan d'intervention

Il convient d'établir un plan d'urgence et d'intervention en cas de conflit qui tient compte des risques pour les communautés vulnérables. Ce plan doit être conçu en collaboration avec les membres des comités locaux qui ont des responsabilités en cas d'urgence ou qui doivent agir lors de l'émission d'alertes. Des tests et des exercices doivent être régulièrement menés pour vérifier l'état de préparation des systèmes d'alerte et des mécanismes d'intervention. Les enseignements tirés lors de ces exercices doivent être analysés et mener à des améliorations du plan afin de rectifier les lacunes identifiées.

V.3.3. Éducation de la population

Il est possible d'accroître le niveau de préparation de la communauté à réagir aux dangers naturels grâce à son éducation. Il convient de familiariser les individus avec les dangers, les moyens de diffusion, la signification des alertes et les mesures à prendre pour diminuer les pertes et les dommages. Cela doit être fait bien avant que les conditions dangereuses ne se forment. Le potentiel de réaction appropriée des individus est considérablement amélioré lorsqu'ils sont informés des risques qu'ils courent et des actions qu'ils peuvent prendre pour sauver leurs vie et biens en cas d'urgence. La sensibilisation aux dangers naturels doit être abordée à tous les niveaux dans les communautés.

Au cours de la mission, les animateurs ont longuement insisté sur la sensibilisation des communautés sur la prévention et les modes de règlement des conflits. Pendant ces séances de sensibilisations, ils ont impliqué au maximum les membres des comités de vigilance dans tout le processus.

Photos des séances de sensibilisations de populations sur le SCAP



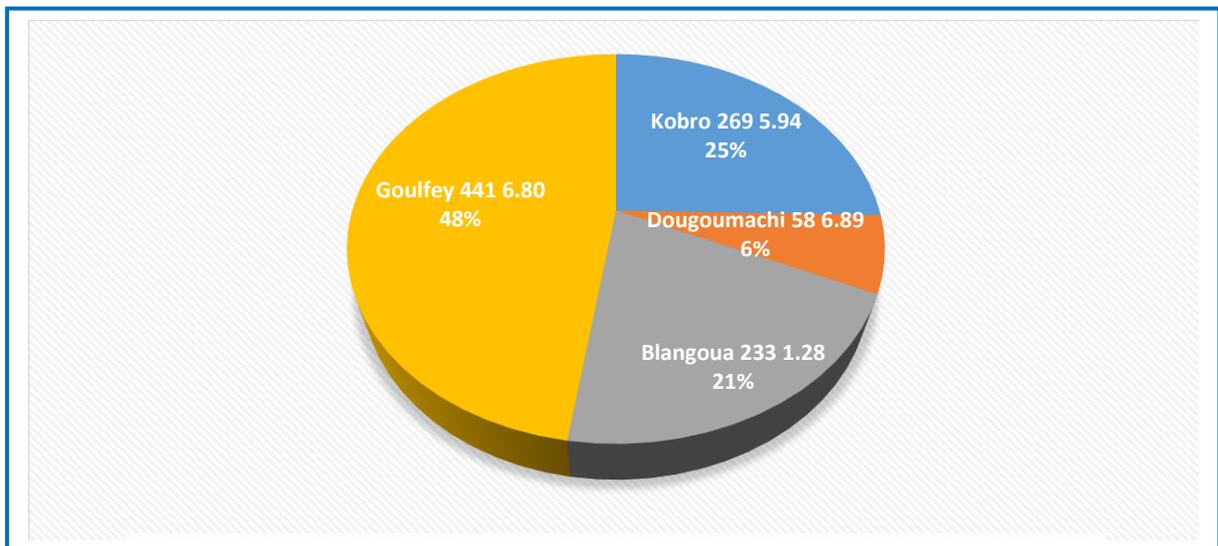
RAPPORT D'ACTIVITE

Tableau 8 : Nombre de membre de comité de vigilance (COVI) impliqué dans les activités de sensibilisation de mise en place des mécanismes de prévention des conflits

Localités	Nombres de personne touchées	%de COVI	Nombre de COVI
Kobro	269	5.94	16
Dougoumachi	58	6.89	4
Blangoua	233	1.28	13
Goulfey	441	6.80	30

Source : Enquête de terrain

Figure 2 : Proportion des membres des COVI/personnes touchées par la sensibilisation



Source : Enquête de terrain

Photos de sensibilisation des membres des comités de vigilance sur le SCAP



RAPPORT D'ACTIVITE

V.3.4. Suivi et examen

Il convient d'étudier l'efficacité des systèmes de diffusion et de communication à la fois lors d'exercices et de situations réelles, et les erreurs doivent être corrigées pour veiller à l'état de préparation d'un système d'alerte précoce.

Il est essentiel de procéder à la vérification et à l'évaluation des mécanismes d'alerte après un conflit dangereux pour en mesurer les résultats, identifier et corriger les lacunes, et recueillir les meilleures pratiques qui pourront être partagées avec d'autres partenaires en charge de la gestion des crises. Outre des mesures quantitatives, il est aussi intéressant de procéder à une évaluation objective. Des entrevues ou des enquêtes menées avec des parties prenantes peuvent fournir de bons renseignements sur la façon dont les produits et les SCAP ont été perçus et interprétés, et sur les actions qui ont été entreprises en réaction à l'alerte. Ce retour d'informations peut ensuite servir pour procéder à des ajustements pour les prochaines alertes.

Les lacunes au niveau de la surveillance et de la prévision des dangers doivent être identifiées et des recherches doivent être menées pour renforcer les capacités techniques.

V.3.5. Renforcement des capacités

Pour que leur SCAP en cas de conflit dangereux soit efficace, les partenaires au développement doivent veiller à ce que le renforcement des capacités des membres des comités locaux en cas de conflit.

V.4. Identification des mécanismes de prévention et de gestion des conflits existants au niveau des communautés

Les exemples ci-après sont des illustrations concrètes de certains mécanismes d'alerte existant dans les localités d'implémentation de notre activité :

Tableau 9 : Mécanismes de prévention et de gestion des conflits existants au niveau des communautés

Localités	Existence d'un cadre permanent de prévention des conflits	Principaux initiateurs et participants	Résolution des conflits	Gestion des conflits internes	Apport à la structuration des communautés	Résultats des actions de prévention	Proposition pour le renforcement des capacités
Kobro	Oui	-Leaders traditionnels -Leaders religieux -Communauté	-Réunions -Descentes de terrain pour constat -Référence des cas à la chefferie -Médiation	Pacifique : avec l'appui des autorités traditionnelles et religieuses	-Assurer la sécurité interne et frontalière -Médiation entre jeunes agriculteurs	-Cohésion sociale -Moins de plaintes	-Visibilité (chasubles, bottes, sifflets, torches, etc.) -Implication des femmes, des jeunes et des membres du

RAPPORT D'ACTIVITE

Localités	Existence d'un cadre permanent de prévention des conflits	Principaux initiateurs et participants	Résolution des conflits	Gestion des conflits internes	Apport à la structuration des communautés	Résultats des actions de prévention	Proposition pour le renforcement des capacités
					et jeunes éleveurs		comité de vigilance -Moyens de déplacement
Dougou machi	Oui	-Leaders traditionnels -Leaders religieux -Communauté	- Sensibilisations (dans les mosquées) -Médiations	Pacifique : avec l'appui des autorités traditionnelles et religieuses	- Renforcement des capacités des populations sur le SCAP -Implication des jeunes et des femmes -Appui au comité de vigilance	-Prise de conscience -Diminution des conflits -Cohésion sociale	-Intensifier les sensibilisations -Motivation de comité de vigilance -Mise en place d'un calendrier de transhumance -Délimitation des zones de culture et des pistes à bétails
Blangou	Non, sauf en cas de conflits	-Plaignants -Autorités traditionnelles et religieuses -Autorités administratives -FMO	-Médiations -Descentes de terrain pour constat - Sensibilisations	Pacifique : avec l'appui des autorités administratives, traditionnelles et religieuses et des FMO	- Renforcement des capacités des populations sur le SCAP - Implication des jeunes et des femmes - Appui au comité de vigilance	Cohésion sociale	- Réhabilitation des pistes à bétail -Délimitation des zones de cultures -Mise en place des comités de gestion des points d'abreuvement existants - Construction des nouveaux points d'abreuvement
Goulfey	Oui	-Autorités traditionnelles et religieuses -Autorités administratives -FMO -Communautés	-Médiation - Sensibilisations -Résolution pacifique -Conscientiser les populations	Pacifique : avec l'appui des autorités administratives, traditionnelles et religieuses et des FMO	-Rencontres mensuelles avec les autorités administratives, religieuses et traditionnelles les populations - Délimitation des	-Cohésion sociales -Réduction des conflits	- Renforcer les capacités des communautés sur le vivre ensemble -Formation des leaders -Matérialisation des pistes à bétail et zones de pâturage et agricoles

RAPPORT D'ACTIVITE

Localité	Existence d'un cadre permanent de prévention des conflits	Principaux initiateurs et participants	Résolution des conflits	Gestion des conflits internes	Apport à la structuration des communautés	Résultats des actions de prévention	Proposition pour le renforcement des capacités
					couloirs de transhumance pour mieux observer les animaux		

Source : Enquête de terrain

V.5. Organisation et fonctionnement

Les comités locaux qui ont été mis en place dans les villages prévoient d'élaborer des plans d'actions afin de définir leur organisation et leur mode de fonctionnement.

V.5.1. Problèmes organisationnels

La population et les autorités responsables de la gestion des risques doivent être informées en termes d'émission d'alertes météorologiques. Il convient de préciser la chaîne de diffusion et les responsabilités des parties concernées dans un plan national d'intervention en cas de catastrophe. Si possible, il faut aussi définir des dispositions pour l'échange transfrontière des alertes.

Au sein de leur structure et en fonction des différents types de risque possibles pour différents lieux, les comités locaux doivent identifier et désigner les instances qui émettent des alertes et diffusent des informations. Pour les dangers localisés, la communauté accorde probablement plus confiance à des informations provenant d'une personne disposant de connaissances de la localité plutôt que d'un étranger d'une localité lointaine qui pourrait ne pas être suffisamment sensible aux besoins sur place.

V.6. Paramètres et indicateurs

Les indicateurs locaux basés sur des données ponctuelles et prennent alors une signification de « témoins représentatifs » des situations locales (climat, ressources en eau, utilisations des sols et des eaux, etc.) en quantité et qualité.

Les indicateurs globaux basés sur des données macroscopiques et statistiques, significatifs à l'échelle des unités administratives (Arrondissement, commune, village) ou naturelles (bassins hydrographiques, aquifères locaux, zones agroécologiques).

A titre indicatif, il est bon de rappeler les indicateurs retenus pour les SCAP mise en place dans les localités d'implémentation de l'activité sont décrits dans le tableau ci-dessous.

RAPPORT D'ACTIVITE

Tableau 10 : Indicateurs de vulnérabilité naturelle

Risques	Indicateurs
Précipitations	<p>Définition : C'est la quantité d'eau qui précipite</p> <p>Utilisation : Estimer les déficits pluviométriques au niveau mensuel et les cumuler au niveau saisonnier et annuel.</p> <p>L'objectif étant d'estimer s'il y a sécheresse ou non. Dans le cas de sécheresse, estimer son acuité.</p>
Evapotranspiration Potentielle	<p>Définition : C'est une valeur de référence de l'évaporation et de la transpiration cumulées d'un système végétatif</p> <p>Utilisation : En fonction des conditions climatologiques, estimer les quantités d'eau perdues par évaporation et transpiration</p>
Bilan hydrique	<p>Définition : C'est une estimation du contenu en eau du sol</p> <p>Utilisation : En fonction des conditions climatologiques, estimer les quantités d'eau disponibles dans le sol et par suite ses capacités à supporter des déficits prolongés.</p>
Tendance des Précipitations	<p>Définition : C'est la tendance par rapport à une référence (moyenne ou autres) des précipitations attendues pour le mois et la saison à venir</p> <p>Utilisation : Estimer les déficits pluviométriques attendus au niveau du mois et de la Saison à venir, en leur associant une probabilité.</p> <p>Annoncer Une sécheresse quand une tendance à la baisse des Précipitations est associée à une probabilité relativement Importante.</p>
Répartition Géographique des Ressources en eau	<p>Définition : Localisation sur l'ensemble du territoire des quantités d'eau en surface et Souterraines mobilisables.</p> <p>Utilisation : En cas d'annonce de sécheresse, disposer d'une information permettant de renseigner sur l'impact de celle-ci sur les ressources en eau.</p>
Exploitation des Ressources en eau	<p>Définition : C'est le volume d'eau utilisé par secteur</p> <p>Utilisation : En cas d'annonce de sécheresse, disposer d'une information permettant de nous renseigner sur l'impact de celle-ci sur la demande en eau des principaux secteurs. Une telle information est intéressante pour gérer les allocations d'eau entre les différents usagers et anticiper les éventuels conflits</p>
Productions Agricoles	<p>Définition : C'est l'ensemble des données relatives aux cheptels, à l'état des parcours ainsi Qu'aux stocks de nourriture.</p>

RAPPORT D'ACTIVITE

Risques	Indicateurs
	Utilisation : En cas d'annonce de sécheresse, disposer une information permettant de gérer le cheptel notamment en termes de satisfaction de ses besoins alimentaires par l'anticipation d'éventuelles importations. Il s'agira également d'optimiser l'aide accordée aux éleveurs.
Situation Économique des Exploitants Agricoles	Définition : C'est l'ensemble des données relatives à la situation économique des exploitants agricoles. Utilisation : Disposant des conditions socio-économiques du monde rural (taux D'endettement, capacité de remboursement, rentrée Complémentaires, etc...), il s'agit d'optimiser l'aide d'urgence Accordée aux exploitants agricoles.

Source : Enquête de terrain

VI. DIFFICULTES RENCONTREES

Tout œuvre ne pouvant se faire à la perfection, nous avons rencontré quelques difficultés pendant notre mission :

- Le délai de la mission qui a été très court ;
- La faible implication des communautés, nonobstant les plaidoyers effectués auprès des leaders traditionnels ;
- La faible appropriation du concept du SCAP par les communautés ;
- Toutes les communautés présentes dans les villages n'ont pas été suffisamment impliquées.

VII. CONCLUSION

Nous avons, tout d'abord, défini ce que devrait être un système d'alerte précoce tout en présentant le processus global de prévention dans lequel il s'insère.

Puis, nous appuyant sur les résistances et oppositions générées par l'utilisation de systèmes d'alerte précoce, nous avons dégagé un certain nombre de difficultés et contraintes devant être prises en compte lors de la mise en place du procédé.

Finalement, nous avons suggéré qu'une structure fédératrice serait, la mieux à même de gérer efficacement ce système d'alerte, du fait des besoins de synthèse et de gestion de différents horizons temporels qu'il implique. Nous avons ensuite analysé sept grandes étapes présidant à la mise en œuvre d'un système d'alerte précoce, de la définition des objectifs et stratégies globales de sa modélisation, son utilisation et finalement aux difficultés liées à la nécessité d'une réponse coordonnée qui soit élaborée dans la diversité nécessaire du monde international.

RAPPORT D'ACTIVITE

Défiant la fatalité de la prévention, qui voudrait que seul l'échec soit décelable, les systèmes d'alerte précoce, en contribuant à réintégrer les réponses dans une stratégie globale et en aidant à mesurer régulièrement leurs effets, participent à la construction de la confiance sur laquelle, finalement, la réduction de l'incertitude et de l'insécurité repose.

Finalement, parvenir à une réduction des risques de catastrophes et des conflits performante est fondamental pour améliorer le réseau et la communication entre l'ensemble des parties prenantes. Un SCAP efficace peut être atteint seulement lorsque les acteurs comprennent qu'ils font tous partie de ce SCAP, et qu'en conséquence, ils sont responsables de son efficacité et de sa durabilité.

VIII. VALIDATION DES LIVRABLES

Tableau 11 : Suivi des livrables et des échéances

Étapes	Livrables	Critères de qualité	Date De livraison	Moyen De vérification	Date De vérification
Recenser les risques passés, présents et/ou potentiels de chaque communauté au moyen de la collecte des données et formation des bénévoles	Document présentant les risques passés, présents et/ou potentiels de chaque Communauté. Renforcer les capacités des systèmes d'alerte précoce et de réaction rapide au niveau local tout en garantissant la participation des leaders traditionnels, des femmes et des jeunes, à travers une formation à l'analyse et à l'établissement de rapports	<p>Critères par rapport à la démarche :</p> <p>Pour collecter les données, la mission procédera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une revue documentaire - Exploitation des cartes existantes ; - une séance de travail avec les acteurs locaux ; - une enquête auprès des divers acteurs cités <p>Critères par rapport à la forme</p> <p>La synthèse devra</p>	9 12 /04/201	Pendant la réunion de validation du livrable	9 12/04/201

RAPPORT D'ACTIVITE

Étapes	Livrables	Critères de qualité	Date De livraison	Moyen De vérification	Date De vérification
		<p>se présenter sous la forme de textes et de tableaux,</p> <p>Critères par rapport au contenu</p> <p>Le Document devra présenter une nomenclature détaillée de tous les types de risques de conflits survenus, présents et/ou potentiels auxquels sont exposées les communes</p>			
Tester le mécanisme communautaire d'alerte précoce	Document présentant la réalisation d'un essai sur le terrain du mécanisme d'alerte précoce du prototype de tableau de bord de crise du PNUD, en introduisant dans les communautés cibles identifiées	<p>Critères par rapport à la démarche :</p> <p>Pour le test du SCAP, la mission présentera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un document avec le schéma de fonctionnement - les différentes composantes du SCAP ; - Un circuit de rapportage de l'information <p>Critères par rapport à la forme</p> <p>La synthèse devra se présenter sous la forme</p>	9 15/04/201	Pendant la réunion de validation du livrable	9 15/04/201

RAPPORT D'ACTIVITE

Étapes	Livrables	Critères de qualité	Date De livraison	Moyen De vérification	Date De vérification
		<p>de textes, de schémas et de tableaux,</p> <p style="text-align: center;">Critères par rapport au contenu</p> <p>Le Document devra présenter une nomenclature détaillée de tous les intervenants et composantes indispensables au fonctionnement du SCAP</p>			
Formation des acteurs locaux sur les droits de l'homme et le genre	<p>Renforcer les capacités des groupes d'autodéfense en matière d'alerte rapide et de défense des droits de l'homme en étroite collaboration avec les forces de sécurité et de défense</p>	<p style="text-align: center;">Critères par rapport à la démarche :</p> <p>Pour la formation, la mission procédera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une élaboration des modules de formation - un support sur la thématique sur les droits de l'homme ; - une séance de travail avec les acteurs locaux ; <p style="text-align: center;">Critères par rapport à la forme</p> <p>La synthèse devra se présenter sous la forme de textes et de tableaux,</p>	9 22/04/201	Pendant la réunion de validation du livrable	

RAPPORT D'ACTIVITE

Étapes	Livrables	Critères de qualité	Date De livraison	Moyen De vérification	Date De vérification
		<p style="text-align: center;">Critères par rapport au contenu</p> <p>Le Document devra présenter une nomenclature détaillée de tous les types de risques de conflits survenus, présents et/ou potentiels auxquels sont exposées les communes</p>			

IX. ANNEXE

VIII.1. Composition des comités locaux des volontaires

➤ **Blangoua**

1. AHMADOU OUSMAN
2. BILAL MADAM
3. HAMADOU DJANA : 699 553 931/652 700 426
4. FATIME ASSANA
5. GOUMSOU MAHAMAT
6. MAHAMAT OUMAR : 671 806 509
7. HADJA SAFIATOU
8. ALKALI MOUSSA : 674 406 592
9. MAHAMAT ABALI : 671 737 365
10. ADAM EHMAT

➤ **Dougoumachi**

1. ALI TOM : 678 178 248
2. MAHAMAT HAROUNA : 670 430 017
3. YAKACHI ALIFA : 693 021 412
4. FALMATA BADJI

RAPPORT D'ACTIVITE

5. MOUSSA GUEIME
6. TOM DANNA : 673 224 560
7. HAROUNA DANNA : 677 012 765
8. ABANGARE BARANGA : 678 642 889
9. HAPSATA OUSMAN
10. DJIBRIN ALADJI BARANGA : 672 668 214

➤ **Kobro**

1. ABAKOURA SEINA : 678 678 822
2. MAHAMAT ASSANA
3. MEMADAM MISKEY ADJI : 676 959 758/690 126 719
4. ATTA ABBO
5. ALIOU MEY : 652 816 731
6. IYARICHO ABALI
7. LIMAN MAHAMAT : 672 452 418
8. AWA NGAMAN
9. MAHAMAT MAHAMAT : 670 565 538
10. ALIFA SALE

➤ **Goulfey**

1. SM ALI MAHAMAT : 697 428 876
2. MAHAMAT ABAME
3. MAHAMAT MAGRA
4. IYACHIA ALI : 699 684 189
5. MEMARA MAYO
6. MAHAMAT DJIBRINE : 697 935 971
7. AHMED SADR : 696 198 058
8. IYAKABIRE ALI : 697 689 524
9. MAHAMAT MAGRA (AladjiChalki)
10. ABAKAR ALAMINE
11. OUMAR LIMANGANA
12. MAHAMAT ALIFA BOULE

VIII.2. Liste des informateurs

➤ **Blangoua**

1. AHMADOU YAYA, Sous-préfet
2. ABAKAKA HAMIT, chef de quartier
3. MAHAMAT ABDOULKADRE, Maire de la commune de Blangoua

RAPPORT D'ACTIVITE

4. ALHADJI MOUKAILA, wakili
5. Groupe des jeunes du CNJC
6. Association des éleveurs et agriculteurs
7. Association des femmes de Blangoua

➤ **Goulfey**

1. KOULANYA BAJEGE, Sous-préfet
2. ALI MAHAMAT, Sultan de Goulfey
3. MAHAMAT ALI, Chef de centre zootechnique et vétérinaire
4. OUSMAN LIMANGANA, chef de quartier
5. MAYO DJAGARA, Wakili
6. ALADJI GARBA, Délégué du MINADER
7. AHMED SADR, Pdt du CNJC
8. MAHAMAT OUSMAN, SG association des jeunes
9. MAHAMAT ALAMINE, Pdt de l'association des jeunes solidaires de Goulfey
10. GOUMSOU CHIGER, Pdte du réseau des GICs et associations des femmes de Goulfey
11. MAGUIRA, Pdte GIC DANGALE
12. IYA KABIRE, Déléguée association AL-AMIRE
13. AMINATOU ALIFA, Pdte de l'association LIOUNDE
14. MAGRAM ALIFA, Déléguée du GIC HAYALI

➤ **Kobro**

1. ABAKOURA SEINA, Blama
2. SALE ABDOUKADRE, Vice Pdt CNJC Blangoua
3. MICHINGARE, Membre du comité de vigilance
4. Association des jeunes dynamiques de Kobro
5. ABADI DIGUIO, Pdt du GIC des agriculteurs de Kobro
6. MAHAMAT KALI, Pdt de l'association des personnes handicapées de Kobro
7. NGALIE GUEIME, leader de l'association des femmes dynamiques de Kobro
8. Groupes des éleveurs transhumants
9. Groupe des agriculteurs
10. Groupe des pêcheurs

RAPPORT D'ACTIVITE

- **Dougoumachi**
- 1. ALI TOM, Blama
- 2. Membres du GIC de jeune (KASSOU)
- 3. Groupe des éleveurs
- 4. Groupe des agriculteurs
- 5. Membres du groupement du développement de Dougoumachi

VIII.3. PV de mise en place des comités locaux de volontaires

VIII.4. Fiches de présence des activités de terrain

VIII.5. Fiches d'enquête